

A photograph of two young children running through a field of tall grass. The child in the foreground is a girl with brown hair, wearing a purple t-shirt and blue jeans, smiling as she runs. The child in the background is a boy with blonde hair, wearing a blue t-shirt and dark pants, also smiling. The text 'RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012' is overlaid in white, framed by a green L-shaped graphic.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

www.annemasse-agglo.fr

Sommaire

I - Carte d'identité	5
A - Présentation	6
B - Acteurs et compétences	6
C - Organigramme.....	10
D - La Direction des Affaires Générales	12
II - Que fait l'Agglo pour demain ?	15
A - L'aménagement du territoire.....	16
B - L'habitat	18
C - Les transports en commun	20
D - La cellule Grands Projets.....	22
E - Les politiques partenariales	24
III - L'Agglo au service des habitants	27
A - L'eau et l'assainissement	28
B - Le service propreté	30
C - Les services mutualisés	31
D - La gestion technique du patrimoine immobilier	33
E - L'action sociale	34
F - La politique de la ville	38
G - La Maison de la Justice et du Droit	38
H - Jeunesse : Le centre de loisirs de la Bergue	39
I - Le sport	40
J - Le scolaire	40
K - La culture	41
L - Le développement économique.....	43
M - Le Téléphérique du Salève.....	44
IV - Les services ressources	47
A - Les Ressources humaines.....	48
B - La commande publique	49
C - Hygiène et Sécurité	50
D - Le Système d'Informations Géographique (SIG).....	50
E - Gestion administrative du patrimoine	51
F - Les Archives	52
G - Communication	54
H - Le service informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms (INTT).....	55
V - Les comptes administratifs	57
A - Le budget général	58
B - Le budget de l'eau	62
C - Le budget assainissement.....	64
D - Le budget des ordures ménagères	67
E - Le budget des transports urbains	69
F - Le budget des interventions économiques (ZAC des Érables).....	71
G - Le budget des zones d'aménagement économique.....	72
H - Le budget de l'immobilier d'entreprises	72

Édition 2012

Réalisation : Ligne Ovale
et service communication
d'Annemasse Agglo
Maquette : Ligne Ovale
Mise en page : pakouh.com
Impression : Imprimerie Villière
Crédits photographiques :
Stéphane Couchet
(sauf mention contraire)

ISSN 2112-2245

Tirage : 500 exemplaires

Édito du Président

Le monde change ; notre territoire se transforme.

Annemasse Agglo est acteur de ce changement sur fond de dynamismes forts, démographique et économique. Mais cette mutation créatrice de richesses entraîne aussi d'importantes disparités mettant en cause la cohésion sociale de notre territoire et notre capacité à vivre ensemble.

Au-delà des nombreuses actions d'accompagnement déjà en cours, en 2012, une démarche de concertation a démarrée avec les 12 communes de notre collectivité, dans le but de travailler à un Projet Social de Territoire (PST). Ce dispositif est le cadre fondateur d'une politique globale de cohésion sociale à l'échelle intercommunale. Il permettra d'agir de façon coordonnée pour améliorer le « vivre ensemble », clef essentielle de la pleine efficacité des projets développés en parallèle et dont l'année 2012 a été une étape charnière.

Le 28 juin 2012, les différents partenaires qui composent le Grand Genève ont signé le Projet d'Agglomération n°2. Cette date marque la poursuite d'un travail en collaboration étroite avec nos voisins suisses.

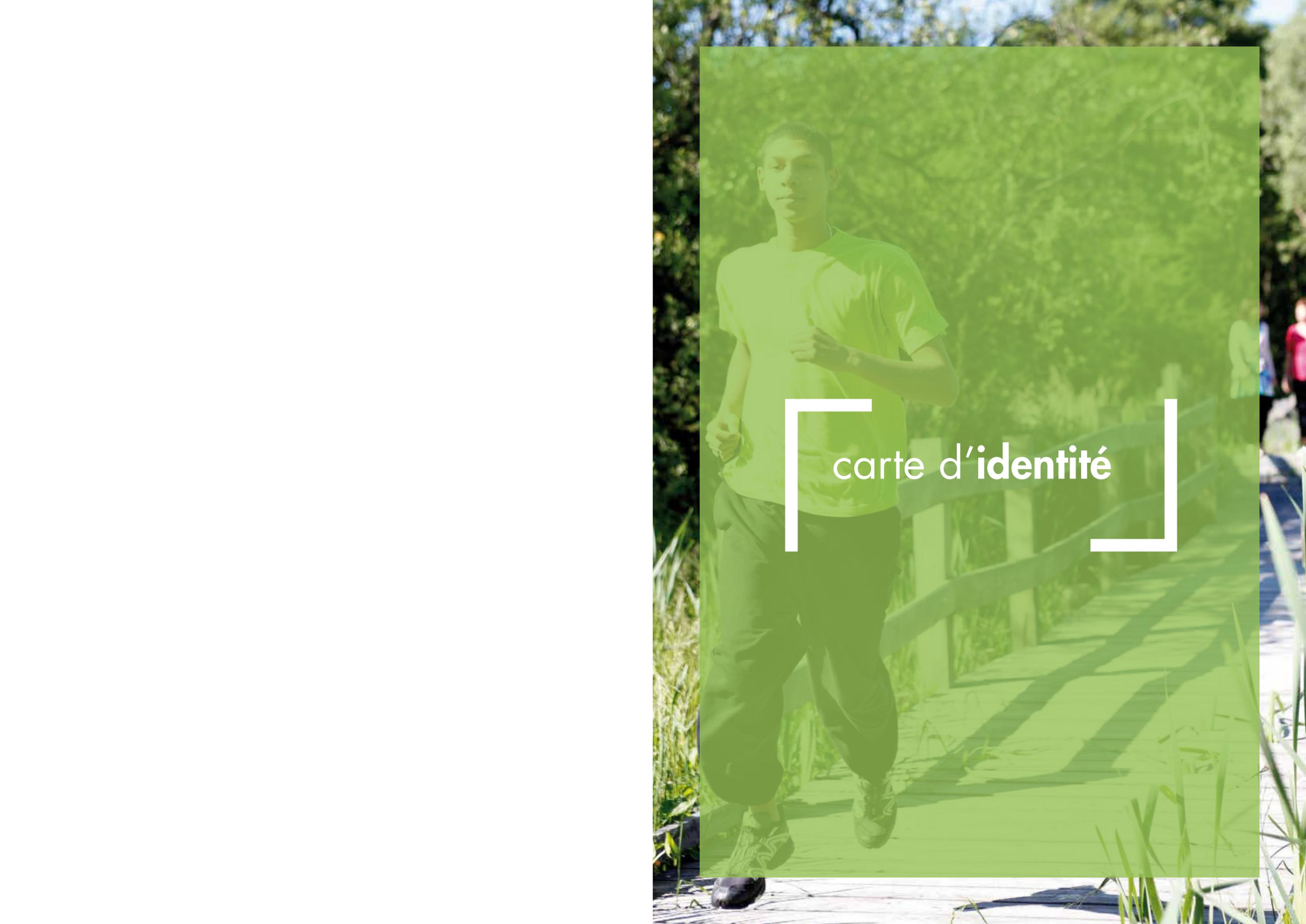
2012 a été riche en concertations avec la population, notamment sur les projets de mobilité. Les remarques et observations émises ont permis d'améliorer encore les projets dont les objectifs et les conditions de mise en œuvre ont été très majoritairement approuvés.

Enfin, Annemasse Agglo a emménagé dans ses nouveaux locaux situés au 11 avenue Émile Zola, permettant aux élus et aux agents de travailler dans de meilleures conditions, les effectifs étant jusqu'alors répartis sur 7 sites différents. Cela devenait la condition de l'amélioration des services aux habitants et d'une nécessaire réorganisation.

Au-delà, c'est une réponse aux enjeux d'efficacité d'une collectivité de quelques 82 000 habitants qui tient aujourd'hui une place majeure dans le Grand Genève et s'affirme comme un acteur incontournable du dynamisme territorial au bénéfice de sa population.



Georges DELÉVAL,
Président d'Annemasse Agglo.



carte d'identité



Vue sur le Salève depuis Annemasse

A - Présentation

Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Étrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand sont les 12 communes regroupées pour former Annemasse-les Voirons Agglomération.

79 élus communautaires représentant la population des 12 communes et relayés quotidiennement par 350 agents et techniciens mettent en œuvre les projets et aménagements communautaires avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie pour les habitants et les acteurs économiques de ce territoire en pleine mutation.

Situé à proximité de Genève et profitant ainsi de son rayonnement international, notre territoire est le premier à prendre en compte les opportunités offertes par un développement et des actions transfrontalières, dans un espace intégré abritant plus de 750 000 habitants. La politique de Grands Projets initiés par les élus (centre aquatique, liaison ferroviaire Cornavin – Eau-Vives – Annemasse – CEVA, Étoile Annemasse-Genève, Bus à Haut Niveau de Servive – BHNS...) symbolise cette volonté de poursuivre le développement du territoire en agissant sur les infrastructures, les équipements, le potentiel économique. Ces projets prennent une grande place dans l'activité annuelle de la collectivité, s'ajoutant à des actions plus quotidiennes et classiques, toutes visant à améliorer le vivre ensemble.

Annemasse Agglo c'est...

- 80 480 habitants ;
- La 1^{re} agglomération de Haute-Savoie du Nord ;
- La 2^e agglomération de Haute-Savoie ;
- 7 802 km².

B - Acteurs et compétences

Les instances politiques

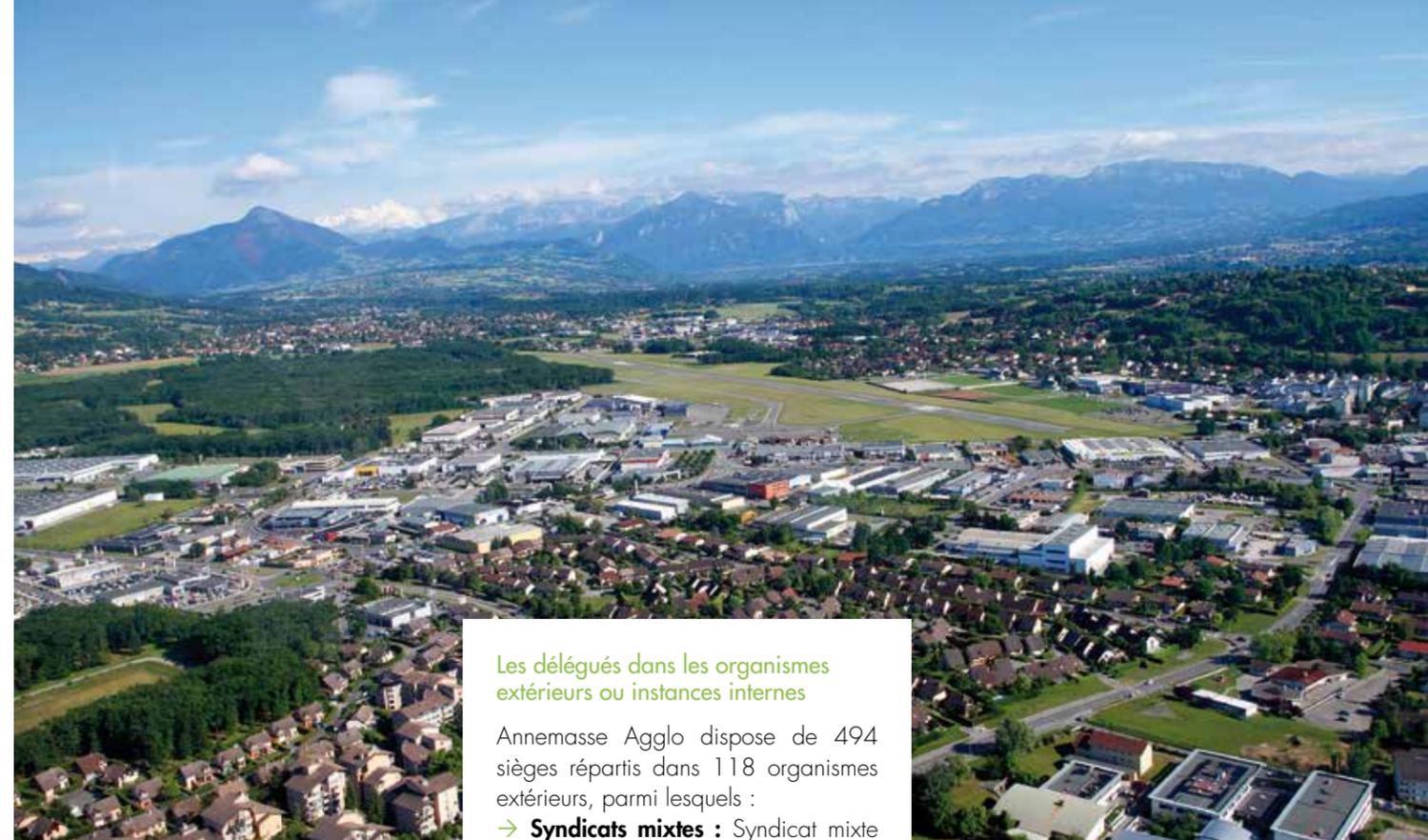
Le Président, le Bureau communautaire, le Conseil communautaire, les commissions, et les délégués des organismes extérieurs ou instances internes sont les 5 instances politiques au sein d'Annemasse Agglo.

Le Président

Il représente l'exécutif de l'agglomération. Il a compétence pour prendre un certain nombre de décisions au nom de l'assemblée des élus, à laquelle il rend compte. Il est principalement en charge de l'administration, prépare et exécute le budget de la collectivité. Élu par ses pairs, il est issu du Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire

C'est l'instance qui détermine les orientations stratégiques du territoire. Elle prend également des décisions, par délégation du Conseil communautaire. Chaque commune est représentée par 2 délégués (représentation égalitaire), pour un total de 23 vice-Présidents élus et un Président, tous issus du Conseil communautaire. Il se réunit chaque semaine pour délibérer sur les questions qui lui sont déléguées et donner un avis au Président et au Conseil, avant toute décision importante.



L'aérodrome d'Annemasse

Les délégués dans les organismes extérieurs ou instances internes

Annemasse Agglo dispose de 494 sièges répartis dans 118 organismes extérieurs, parmi lesquels :

- **Syndicats mixtes** : Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (SIMBAL), Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCS-PRAA), Syndicat mixte de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, Syndicat Intercommunal des Déchets du Genevois (SIDEFAGE), Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (SMETD), Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA), Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA), Assemblée Régionale de Coopération du Genevois (ARC) ;
- **Aménagement du territoire** : Teractem, Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) et divers groupes de pilotage ;

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est composé des délégués des 12 communes membres, 79 délégués titulaires et 40 suppléants. Il a pour vocation de prendre toute délibération dans les domaines de compétence de la Communauté. Ses séances sont publiques.

Les commissions

Animée chacune par un vice-Président membre du Bureau communautaire, les 23 commissions instruisent les dossiers et formulent des avis selon leurs domaines de prédilection avant que le Bureau communautaire et le Conseil communautaire ne prennent leurs décisions.

- **Développement économique :** Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH), Maison de l'Économie Développement (MED), etc. ;
- **Habitat :** Société Immobilière de Gaillard Économie Mixte (SIGEM), Solllar, SA Mont-Blanc Halpades – Erilia, Haute-Savoie Habitat ;
- **Transport - mobilité :** Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) ;
- **Solidarité :** Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Comité Départemental Canicule, Association Départementale pour le Travail Protégé (ADTP), Association Logement Accueil et Promotion (ALAP), Association pour la Prévention et la Réhabilitation des Toxicomanes (APRETO), Groupe Opérationnel d'Action Locale de Sécurité (GOALS) ;
- **Sport :** Cible du Salève, Tennis club du Salève ;
- **Scolaire :** conseils d'administration des collèges et lycées publics implantés sur le territoire, etc. ;
- **Patrimoine :** 7 copropriétés.

Les compétences d'Annemasse Agglo

Comme pour toutes les communautés d'agglomération de France, les compétences communautaires sont réparties en 3 catégories : les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Elles sont exercées par l'Agglo en lieu et place des communes membres. La mutualisation des structures apporte ainsi des moyens d'actions supplémentaires à chacun.

Les compétences obligatoires

La loi du 12 juillet 1999 sur la coopération intercommunale définit quatre compétences obligatoires :

- **Sur le développement économique :** la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire ; les actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- **L'aménagement de l'espace communautaire :** Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, réserves foncières, politique foncière, organisation des transports urbains, études relatives aux transports et aux déplacements. Adhésion au SMETD, contribution au financement de l'infrastructure ferroviaire Cornavin – Eaux Vives – Annemasse (CEVA), organisation des remontées mécaniques du téléphérique du Salève, et adhésion, de ce fait, au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour l'exploitation du téléphérique du Salève, participation aux procédures partenariales et contractuelles de l'État et de la Région pour créer une stratégie de développement d'un territoire à une échelle pertinente ;

→ L'équilibre social de l'habitat :

Programme Local de l'Habitat (PLH), politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

- **La politique de la ville dans la communauté :** dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

Les compétences optionnelles

L'Agglo intervient également dans six autres domaines de compétences optionnelles :

- La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- L'assainissement (élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés) ;
- La gestion de l'eau (acheminement et traitement) ;
- La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores) ;
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- L'action sociale d'intérêt communautaire.

Les compétences facultatives

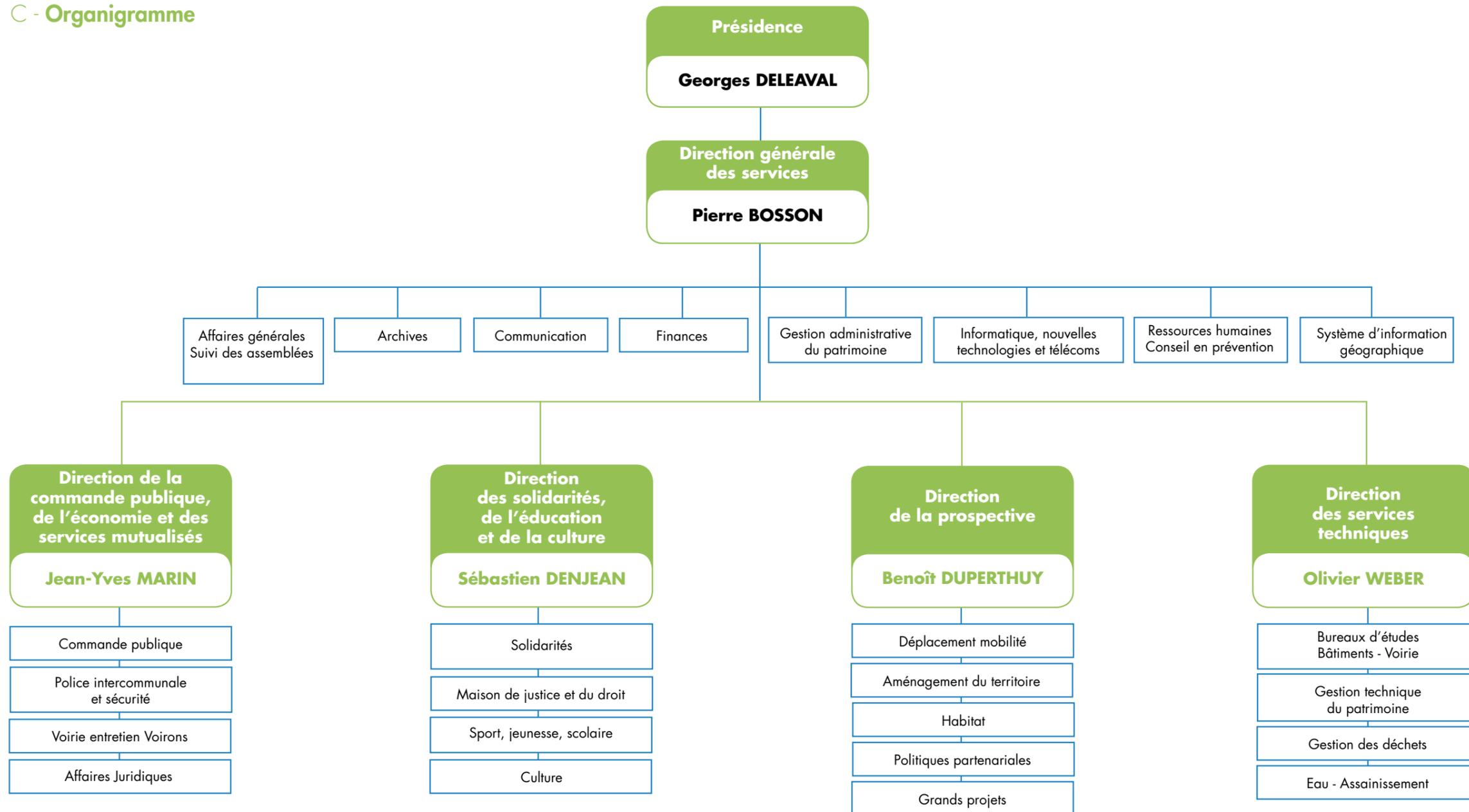
Enfin, l'Agglo a choisi de prendre en charge un certain nombre de compétences facultatives :

- Pour la politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions d'intérêt communautaire au niveau :
 - Culturel (contribution au financement du cinéma d'art et d'essai de la MJC), festival « Printemps Annemassien du Théâtre Sans Frontières » (PATAF) ;
 - Sportif (achat d'équipements ou de matériels, contributions financières à des associations et aide à l'organisation de manifestations sportives) ;
 - Scolaire (encourager les échanges inter-établissements, les projets pédagogiques) ;
 - Sécurité, salubrité et hygiène publique.
- Pour la politique sanitaire : études, acquisitions, viabilisations et réserves foncières ; hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville ;
- Pour la lutte contre l'incendie et la gestion des secours ;
- Pour le soutien aux actions pour le développement universitaire, la recherche et le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).



Le Bureau communautaire de l'Agglo en séance

C - Organigramme



D - La Direction des Affaires Générales

Les Affaires Générales

La Direction des Affaires Générales (DAG) a la responsabilité du suivi des instances décisionnelles de l'Agglo (Conseil et Bureau communautaire) et des actes qui en découlent. Son action recouvre le bon fonctionnement des assemblées délibérantes (convocations, procès verbaux) et la gestion des actes administratifs de la collectivité (vérification du contenu des actes, signature, relations avec le contrôle de légalité, affichage, transmission...).

Il est essentiel de respecter le formalisme exigé par les textes pour assurer le caractère exécutoire des décisions prises, la DAG y veille au quotidien. Elle veille aussi à la qualité des débats dans les instances décisionnelles et dans ce cadre a proposé aux élus de développer les délégations du Conseil communautaire au Bureau afin que celui-ci dispose de temps supplémentaire pour instruire les dossiers stratégiques ou impliquant un engagement important (politique ou financier) pour l'Agglo. Une nouvelle répartition des délégations a été mise en place à compter d'avril 2012.

Les Chiffres clés des Assemblées délibératives

- En 2012, le Conseil communautaire s'est réuni 14 fois et a produit 260 délibérations (+ 45%);
- Le Bureau communautaire s'est rassemblé 47 fois, ce qui représente près de 600 heures de réunion;
- Il a délibéré 251 fois sur les thématiques déléguées par le Conseil communautaire;
- Le Président a ainsi pris 242 décisions sur délégation du Conseil communautaire;
- 432 arrêtés ont été publiés dont 19 par la DAG pour des questions de réglementation générale;
- En 2012, 1 185 actes administratifs ont été rédigés par Annemasse Agglo dont 772 directement par la DAG. Ces actes administratifs ont été soumis au contrôle légalité et n'ont fait l'objet d'aucune observation ou contestation.



Le courrier Arrivée/Départ

La DAG gère également le suivi du courrier (arrivée et départ) pour l'ensemble des directions et services de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Annemasse Agglo.

Si les mails et fax prennent une place croissante dans les flux de courriers, le volume papier reste très important. Une démarche projet de dématérialisation du courrier, pilotée par la DAG, a été lancée avant le transfert vers l'Hôtel d'agglomération, les nouveaux locaux offrant des conditions techniques optimales pour mener à bien ce type de démarche, impactant l'ensemble des collaborateurs de la collectivité. Le projet trouvera son aboutissement sur 2014.

Par ailleurs et afin de toujours veiller à l'optimisation technique et budgétaire des flux de courriers, la DAG reste en contact régulier avec les prestataires et notamment les services de La Poste pour pouvoir profiter des formules proposées par cette dernière aux grands comptes.

Pilotage de projets transversaux

Structure de suivi et de pilotage administratif, la DAG est également présente en appui quotidien au Directeur Général des Services (DGS) sur des dossiers spécifiques et notamment sur le pilotage et la mise en œuvre de projets transversaux. En 2012, elle a piloté avec succès le transfert des 120 agents rattachés au siège vers le nouvel Hôtel d'Agglo, un projet d'envergure structurant pour la collectivité.

Ressources Humaines

- 1 Directrice ;
- 2 agents pour le pôle des assemblées ;
- 3 secrétaires ;
- 1 vagemestre.

A photograph of a group of people in a meeting, overlaid with a semi-transparent purple rectangle. The text 'que fait l'Agglo pour demain ?' is centered within the purple area, enclosed in a white L-shaped graphic element.

**que fait l'Agglo
pour demain ?**

A - L'aménagement du territoire

L'action du service aménagement du territoire d'Annemasse Agglo s'articule autour de 5 axes : la planification et la prospective urbaine, la politique commerciale, le développement durable, la Cité de la Solidarité Internationale et le tourisme.

La planification et la prospective urbaine

La mise en œuvre du SCOT s'est poursuivie. Le service aménagement du territoire accompagne ainsi les communes dont le Plan Local d'Urbanisme (PLU) évolue pour plus d'harmonisation.

En 2012, une étude a été lancée pour envisager la possibilité de créer un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire) avec les communes volontaires.

L'élaboration d'un « plan foncier » par les services aménagement du territoire et habitat, en partenariat avec l'EPF74, s'est poursuivie. Il est notamment destiné à flécher les acquisitions foncières à réaliser en vue de satisfaire les objectifs du PLH.

Enfin, le service a participé, dans le cadre du Grand Genève, à la mise en œuvre du Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA) Genève-Annemasse-Salève (lancement notamment des études des Projets Paysage Prioritaires « Bois de Rosses » et « Arve »).

La politique commerciale

Le cadre de la politique commerciale a été renforcé avec l'adoption en juillet 2012 du Document d'Aménagement Commercial (DAC) modifié suite à l'enquête publique.

En complément du DAC, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est aussi un outil d'accompagnement pour préserver et développer les entreprises de proximité et contribuer à la redynamisation des centres-villes. En 2012, une attention particulière a été apportée aux commerces qui seront impactés par les travaux liés au tramway et à Tango. Un programme FISAC spécifique « Transports » a donc été élaboré et approuvé par les élus en décembre 2012. Il prévoit notamment un budget

dédié pour développer des actions commerciales visant à :

- Maintenir un flux malgré les travaux ;
- Communiquer, par exemple via un guide auprès des riverains professionnels ;
- Mettre en place une signalétique de chantier incitative (« Commerces ouverts pendant les travaux ») ;
- Mobiliser des outils d'accompagnement économique des professionnels ;
- Mettre en place un observatoire du commerce pour mesurer précisément les impacts avant et après les travaux ;
- Initier une réflexion pour harmoniser les vitrines des commerces (des préconisations seront formulées dans une charte dédiée).

Le développement durable

En 2012, l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) a été lancée. Ce document fixera des objectifs et un programme d'actions pour améliorer la qualité environnementale, notamment via la réduction des gaz à effets de serre, la qualité de l'air, les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables. C'est une démarche collective qui concernera les collectivités locales, les particuliers, les entreprises et les professionnels de l'immobilier.

Cette année a aussi vu la signature d'un programme subventionné par la Région Rhône-Alpes : le contrat corridors biologiques transfrontalier « Arve-Lac ». Il s'agit de mettre en œuvre des actions opérationnelles pour maintenir et développer les connexions biologiques entre les espaces naturels au sein des territoires. Par exemple, aménager des passages pour les animaux, des haies pour les migrations etc. Annemasse Agglo assure le portage administratif de ce contrat pour la partie française.



L'édition 2012 du Salon des Métiers de l'Humanitaire présente un excellent bilan avec 3000 visiteurs sur 2 jours (22% de Suisse, 32% hors Rhône-Alpes), environ 50 exposants, 100 entretiens individuels de 30 mn, plus de 1 300 participants à des conférences, tables-rondes et ateliers d'ONG, et 80 % de visiteurs satisfaits.

La Cité de la Solidarité Internationale

La Cité de la Solidarité Internationale (CSI) est un pôle d'accueil et de rencontres pour les Organisations de Solidarité Internationale (OSI) (dont Organisations Non Gouvernementales - ONG). En 2012, ce projet important pour le développement et l'image du territoire a connu deux événements majeurs : l'ouverture de nouveaux locaux en juillet (564 m²) et l'organisation de la troisième édition du Salon des Métiers de l'Humanitaire.

Les nouveaux locaux correspondent à un centre d'affaires dédié, proposant à la location des bureaux avec services mutualisés. Fin 2012, 5 ONG sont déjà hébergées dans ces locaux à loyer modéré, bénéficiant à la fois d'une implantation en Union Européenne (UE) et d'une proximité immédiate de Genève. Cela a permis la création d'une vingtaine d'emplois directs.

La CSI est également un centre de ressources avec des rendez-vous thématiques, des formations ciblées sur les besoins spécifiques des ONG (10 par an), la retransmission de débats internationaux (de RIO+20 par exemple).

Grâce à la CSI, Annemasse Agglo a pu engager un partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), en apportant son soutien au lancement d'une étude pour la mise en place d'une plateforme internationale des partenariats public/privé sur le développement durable. Ce projet pourrait notamment déboucher sur l'organisation d'un forum de dimension internationale basé à Annemasse Agglo, sous l'égide des Nations Unies.

Le tourisme

Le service aménagement du territoire est référent pour le suivi des activités menées par l'Office de tourisme intercommunal, « Annemasse-Tourisme ».

Il a notamment supervisé l'organisation de deux événements. Le premier, « Papilles & Pupilles » à dominante culinaire, a impliqué 72 commerçants autour de 9 ateliers culinaires et un concours de chefs amateurs. L'événement s'adresse aux cibles locales pour valoriser avant tout les commerçants des métiers de bouche et mettre en avant les restaurateurs locaux. C'était aussi la 5^e édition

de « Couleur(s) d'automne », avec l'organisation d'un festival « land art » autour du lac de Machilly. On a constaté une augmentation de la fréquentation avec plus de 8 000 visiteurs sur 2 jours (5 500 en 2011) et 22 classes scolaires impliquées.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée fin 2012 entre l'OT et Annemasse Agglo dans le cadre de la démarche qualité obligatoire qui permettra de reclasser ce dernier en catégorie 1. La stratégie touristique s'oriente vers des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour le tourisme d'affaire, le tourisme de loisirs et la promotion du territoire. La transformation de l'Office de Tourisme en Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) en 2010 a redonné un souffle à la fréquentation et à la dynamique touristique. En 2012, 17 000 visiteurs se sont présentés au guichet d'Annemasse Tourisme et 80 % de nouveaux visiteurs ont parcouru le site internet (www.annemasse-tourisme.com), soit une augmentation de la fréquentation globale de 16 %.

Réunion à la Cité de la Solidarité Internationale

B - L'habitat

Le service de l'habitat d'Annemasse Agglo a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre du PLH. Ce document est la référence en matière d'habitat sur le territoire de la collectivité car il traduit l'ambition politique des élus en un programme de 6 ans. Révisé en 2008, le PLH a été voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante d'Annemasse Agglo le 23 mai 2012 et concerne donc la période 2012-2017.



Une habitation ancienne rénovée

Ce document oriente l'action des communes, de l'agglomération et du service habitat autour de 5 enjeux stratégiques :

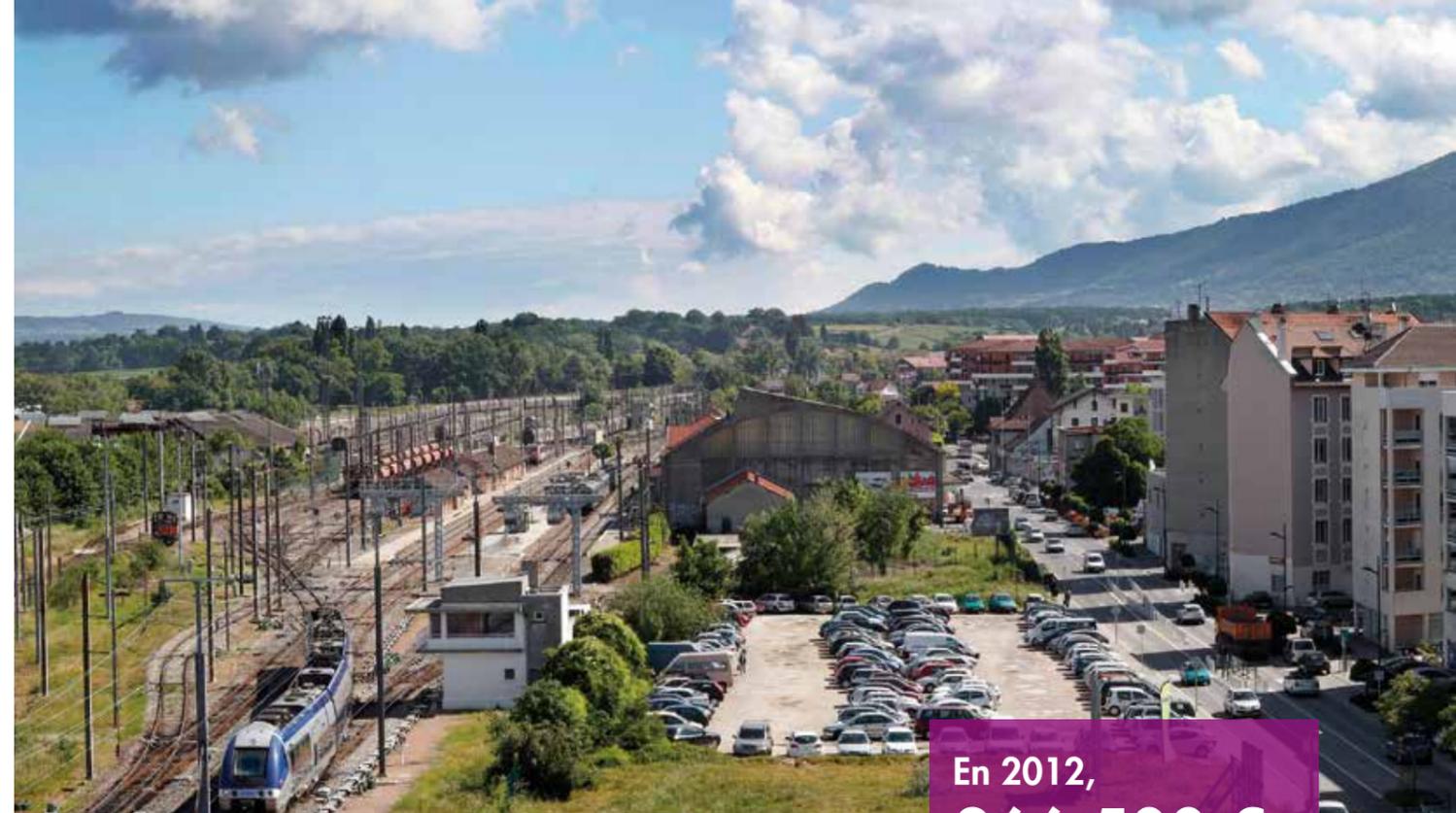
- Maîtriser le volume et la diversité en neuf ;
- Orienter la qualité de l'offre neuve ;
- Entretien et faire mieux fonctionner le parc ;
- Répondre aux besoins spécifiques identifiés ;
- Faire vivre le PLH.

Contexte du marché de l'habitat en 2012

Afin de travailler plus efficacement, Annemasse Agglo tente de décrypter les dernières tendances du marché de l'habitat. Sur le territoire de l'agglo, les phénomènes de gonflement de bulle immobilière sont plus accentués qu'ailleurs. L'enjeu de l'observation est donc fondamental. Pour 2012, une expérience a été réalisée par Annemasse Agglo qui a été accompagnée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de sa réflexion sur l'offre de logements.

Les bureaux d'études Adéquation et Foncéo ont donc été missionnés par la Région pour analyser les tendances et proposer des outils d'intervention aux élus de l'agglomération. Les premières conclusions sur l'état du marché ont été formulées en 2012 et le constat est celui d'une baisse importante de l'offre sur le marché global de l'immobilier privé et public sur l'ensemble du territoire.

En 3 ans, l'offre de logements neufs a diminué de moitié et s'est concentrée sur les produits les plus onéreux. Ce constat justifie pleinement l'action du PLH visant à produire une offre sociale également en direction de familles aux revenus intermédiaires, particulièrement touchées par une offre de plus en plus orientée vers des petits ou de très grands logements aux tarifs inaccessibles.



Le quartier de l'Étoile à Annemasse

En 2012, 151 logements aidés ont pu être livrés. Ce sont des programmes d'habitation pour lesquels Annemasse Agglo intervient désormais systématiquement par l'octroi de subventions et contribue donc directement au dynamisme de l'offre de logements aidés. En 2012, plusieurs actions menées par l'Agglo ont fait progresser le PLH de manière significative vers un de ses premiers objectifs : **favoriser la diversité et la qualité de l'offre neuve et l'adapter aux besoins locaux.**

Un important travail a été mené sur les documents d'urbanisme auprès des communes pour accompagner les réflexions autour des PLU (18 réunions organisées, 9 PLU en cours de révision). Un plan foncier a ensuite été finalisé avec l'EPF74 dont le rôle est de servir de soutien opérationnel et financier aux projets des communes. 21 secteurs stratégiques ont été identifiés pour une enveloppe globale de 73 millions d'euros. Les services habitat et aménagement du territoire ont d'ores et déjà accompagné une commune pour sa stratégie foncière pour un projet d'environ 35 000 m².

Le service Habitat a enfin participé aux côtés du service Grands Projets, à une première démarche de programmation

et à la déclinaison des objectifs du PLH sur la ZAC Étoile.

L'année 2012 a aussi été celle du renouvellement de la délégation à Annemasse Agglo de la gestion des subventions de l'État concernant l'habitat. Le bilan très positif qui a été tiré de la période précédente (2006-2011) a permis au service de l'habitat de prendre désormais en charge l'instruction des dossiers de subvention, jusqu'alors assurée par les services de l'État.

L'essentiel de 2012

- **1 action en achèvement** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH) : action de soutien à la réhabilitation du parc privé ancien notamment pour la performance énergétique ;
- **L'approbation du nouveau PLH** (2012-2017) en mai dont trois actions démarrent dès fin 2012 :
 - la transition énergétique, actuellement à l'étude,
 - l'accord collectif intercommunal,
 - l'action en faveur de la qualité de l'offre nouvelle.

En 2012,
266 500 €
ont été engagés
au titre des aides PLH
par l'Agglo
à la production neuve,
auxquels s'ajoutent
501 529 €
pour le compte
de l'État.

C - Les transports en commun

Les transports en communs : la TAC

Annemasse Agglo est l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) et à ce titre, s'assure de la bonne organisation des transports en commun sur son territoire. Cependant, la gestion quotidienne du réseau (dénommé TAC - Transports Annemassiens Collectifs) et son exploitation sont confiées, via une délégation de service public, à la société TP2A (Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne).

On constate cette année encore une progression sensible de la fréquentation du réseau par les usagers, preuve que le maillage des lignes, les fréquences et le niveau de service d'une manière générale répondent à la demande du public. Avec plus de 4 934 000 voyages réalisés en 2012, c'est une progression de 9,3 % par rapport à 2011 qui est enregistrée. En 2011, Proxi'TAC (service de bus à la demande) avait fait l'objet d'une réorganisation suite aux tests de 2010 : plus d'arrêts, une réservation centralisée, une offre vers les scolaires. Les actions menées ont répondu aux besoins puisque ce service affiche une augmentation de la fréquentation de 12 % en 2012.

OFFRE	FRÉQUENTATION 2012	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2011
Bus TAC	4 892 357	+ 9 %
Proxi'TAC	31 341	+ 12 %
Handi'TAC	11 156	+ 3 %



Dans le bus, en sortie scolaire



Évolutions principales

En 2012 on notera deux évolutions qui ont contribué à l'amélioration globale du service. D'abord, suite à la fusion de l'hôpital d'Annemasse avec celui de Bonneville et son transfert à Findrol à l'extérieur du périmètre de transport urbain de l'agglomération, la ligne 5 a été prolongée de Bonne jusqu'au nouveau Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL). Les lignes 1 et 2 sont ensuite passées à une fréquence de 8 minutes sur le tronçon commun entre Moillesulaz et la gare d'Annemasse répondant ainsi mieux aux besoins : cette augmentation a permis une progression de 30 % de la fréquentation sur ces lignes.

Annemasse Agglo poursuit sa participation à la Journée nationale de la mobilité en septembre avec la gratuité des transports en commun sur toute l'agglo durant une journée pour inciter les non-usagers à découvrir ces solutions de mobilité.

L'amélioration de l'information à l'utilisateur

Toujours soucieux de renforcer les liens avec les usagers, TP2A et Annemasse Agglo ont travaillé en 2012 sur la modernisation du logo, du site internet et des outils d'informations aux voyageurs (recherche d'itinéraire en ligne, guides bus, communication sur les travaux du BHNS, ...). Pour aller plus loin, des études ont été lancées pour la mise en place de l'information voyageur aux points d'arrêt (bornes d'affichage dynamique) et sur le développement de la billetterie sans contact dans le cadre des projets BHNS et tramway.

Les recettes

Parallèlement à la hausse de la fréquentation le niveau des recettes a progressé de 14 % en 2012 pour atteindre 2 440 249 €. Les dépenses du réseau s'élèvent à 6 257 980 €. Les recettes couvrent ainsi 43 % des dépenses de fonctionnement du réseau TAC.

TITRES TOUT ANNEMASSE	NOMBRE DE TITRES VENDUS EN 2012 / ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2011
Ticket unité	903 538 / (+9 %)
Carnet 10 tickets	24 472 / (+13 %)
Abonnement TAC	1 004 / (+9 %)
Abonnement TAC scolaires	2 275 / (+8,5 %)
Ticket Unireso (2 zones et +)	72 631 / (-8 %)
Carte journalière Unireso	3 220 / (+8 %)
Abonnements Unireso	2 039 / (+10 %)

D - La cellule Grands Projets

Pour faciliter le pilotage des projets urbains qui animent la collectivité, une cellule Grands Projets a été déployée en 2012. Elle regroupe les activités liées à la conception et à la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures de transports et de développement urbain : tramway, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et projets associés, pôle d'échanges multimodal et Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Étoile Annemasse-Genève. Avec un nouveau responsable et après le recrutement d'une chargée d'étude, la cellule s'est structurée et a su monter en compétence au bénéfice d'Annemasse Agglo.

Ainsi, l'année 2012 a pu enregistrer des avancées significatives notamment sur le projet du pôle d'échanges multimodal. Un concours, avec comme objectif de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour sa réalisation, a été lancé et un candidat retenu. Cela a permis de valider rapidement les études préliminaires (image directrice du pôle d'échanges). Suite au concours, une exposition a été organisée : montrer tous les résultats présentés par les candidats était une façon efficace pour communiquer autour du projet et mieux se rendre compte des enjeux pour le territoire.

D'autres temps forts sont à noter en 2012 :

- La prise de compétence d'Annemasse Agglo sur la ZAC Étoile Annemasse-Genève ;
- Les interventions artistiques dans le cadre d'un plan de concertation autour d'un bâtiment amené à être démolé (Atoll) ;
- Le recrutement de deux personnes chargées du suivi des travaux et de la concertation ;
- La préparation du lancement d'un « dialogue compétitif » pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine au sujet de la ZAC.

La ZAC Étoile Annemasse-Genève

Ce projet initié dès 2003 par la ville d'Annemasse pour le compte des communes concernées et repris en 2007 par Annemasse Agglo, vise à organiser et moderniser l'espace entre la gare d'Annemasse et l'ancien hôpital d'Ambilly en développant un éco-quartier intégré et en privilégiant une conception durable. Ce projet urbain est encadré par une procédure d'urbanisme appelée ZAC qui permet à la collectivité d'en maîtriser le contenu et de suivre la cohérence d'ensemble de l'aménagement.

Le pôle d'échanges multimodal

Le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse s'organise autour de plusieurs éléments structurants : réalisation d'une gare biface avec un franchissement des voies ferrées permettant une nouvelle connexion entre le Sud et le Nord, regroupement et mise en liaison des services ferroviaires, interurbains, urbains et liés aux modes doux (avec une vélo station) et aménagement d'un espace de vie au cœur d'un quartier en devenir. Annemasse Agglo pilote la démarche, qui rassemble tous les partenaires impliqués (État, Région, Genève, Conseil Général, SNCF, RFF, communes...).

Le jury du concours sur les espaces publics mené en 2012 a privilégié un projet centré sur le développement de l'inter-modalité et la cohérence urbaine : l'ensemble est prévu pour être très fonctionnel du point de vue des usagers et des exploitants, avec un agencement judicieux des différentes fonctions transport et une cohérence architecturale entre les espaces publics et les futurs espaces urbains alentour, facilitant la visibilité et la lisibilité du site. Les travaux devraient débuter en 2014 pour une livraison en 2017.

Le tramway

Ce projet est une seconde illustration de la structuration des transports et de la connexion avec Genève. Il consiste



Perspective du futur quartier de la gare d'Annemasse

à prolonger le tramway genevois de la station de la douane de Moillesulaz jusqu'à l'arrêt Aubrac-Perrier. L'avant-projet a été validé par le Conseil communautaire en juillet 2012 et, à l'automne 2012 les études de projet ont démarré pour une remise du dossier prévue en février 2013.

Les négociations foncières amiables pour les zones traversées ont démarré à partir de juillet 2012. Parallèlement, les études d'exploitation ont avancé significativement sur les volets financiers et juridiques. Toutefois les arbitrages sur ces thématiques sont attendus pour fin 2013 - début 2014.

Le Bus à Haut Niveau de Service

Le BHNS, baptisé Tango, est un projet d'envergure et structurant pour le territoire. C'est un nouveau moyen de transport qui doit optimiser les solutions de déplacement au sein de l'inter-communalité ainsi qu'avec le Grand Genève. En 2012, le projet a sensiblement avancé puisque le Conseil communautaire a validé l'avant-projet (en avril) et l'enquête publique a ensuite pu être menée du 11 juin au 17 juillet suivant. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable et le Conseil communautaire a déclaré le projet d'utilité publique en septembre 2012. Initialement prévu en octobre 2012, le démarrage des travaux a finalement

été décalé à février 2013 : des difficultés administratives liées au financement de la Confédération Helvétique ont en effet conduit les élus à réaménager le calendrier.

Toutefois, le nécessaire a été accompli pour que les conventions de financement avec la Confédération Helvétique soient préparées. Le BHNS-Tango et le tramway sont l'objet d'un cofinancement entre les partenaires du Grand Genève, le Conseil Général de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes, la Confédération Suisse, l'État Français et l'Union Européenne.

Parallèlement à cette mise en place, des études prospectives ont été menées afin d'élaborer les scénarios d'exploitation de la ligne entre 2014 et 2016.

Les P + R

Parking relais des chasseurs (250 pl.)

Un avant-projet a été étudié par le maître d'œuvre du BHNS et validé par les élus en décembre 2012. En 2013, les différentes enquêtes de terrain liées à l'étude d'impact ont mis à jour la présence d'espèces protégées. Annemasse Agglo travaille donc à une relocalisation de ces espèces sur des terrains à proximité.

Parking relais Jean-Monnet (250 pl.)

Cette opération étant liée au développement de projets à proximité, un plan d'urbanisme a été étudié et validé par les élus. En parallèle le maître d'œuvre a élaboré un avant-projet qui était fin 2012, en cours d'analyse.

Étoile Annemasse-Genève en chiffres :

- Une surface de 19 ha ;
- 45 % d'activités et 55 % de logements ;
- activités prévues : un quartier d'affaires, un pôle de formations supérieures, des commerces et des services de proximité ;
- Plus de 2 000 habitants attendus ;
- Plusieurs centaines d'emplois créés.

Le BHNS en chiffres :

- Un BHNS-Tango toutes les 9 minutes ;
- Fonctionnement de 5h à 23h toute la semaine et le week-end ;
- 12 minutes en moyenne pour aller d'un des deux terminus à la gare ;
- Aménagement de 7,5 km de ligne de la zone d'activités Altéa (Juvigny) jusqu'au Lycée Jean Monnet ;
- Création de 14 stations.

En 2012, la cellule Grands Projets est animée par 3,5 personnes :

- Un responsable de cellule, également chef de projet pour le tram et le BHNS ;
- Une chef de projet Étoile Annemasse-Genève ;
- Une chargée d'études missionnée sur le pôle d'échanges multimodal ;
- Une assistante à mi-temps.

Se sont tenus en 2012 :

- 8 comités stratégiques avec les élus intercommunaux et communaux au sujet du projet urbain et du pôle d'échanges ;
- 3 comités de pilotage sur le pôle d'échanges multimodal.

E - Les politiques partenariales

Les politiques partenariales

Depuis 2010, la structure mise en place au sein d'Annemasse Agglo pour optimiser le suivi des grands projets menés sur le territoire et impactant plusieurs partenaires a pleinement rempli son rôle. Le service composé d'une chargée de suivi des politiques partenariales et d'une assistante administrative à mi-temps, intervient notamment pour :

- Le pilotage des dossiers de subventionnement transversaux, notamment le Projet Urbain Intégré du Fonds Européen pour le Développement Régional (PUI – FEDER) ;
- Le suivi des dispositifs Grands Projets Rhône-Alpes (GPRA) et Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) ;
- La coordination et le suivi d'un point de vue technique des politiques institutionnelles et transfrontalières d'Annemasse Agglo ;
- La veille et l'appui aux différents services d'Annemasse Agglo pour l'élaboration de dossiers de subventionnement.

Le PUI-FEDER : un bilan encourageant

Depuis 2009, Annemasse Agglo est chef de file du PUI, dispositif de financement européen visant à repositionner les quartiers urbains en difficulté dans la dynamique globale de l'agglomération. Son pilotage, assuré par le service des politiques partenariales depuis fin 2010, a ainsi facilité l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et favorisé la collaboration avec les services instructeurs et les autorités de gestion étatiques et régionales.

En 2012, sur 15 projets, 3 nouveaux ont été programmés et 7 dossiers ont été déposés, correspondant à un montant de subventions à percevoir de près **d'1,6 million d'euros**.

Les subventions du FEDER dans le cadre du PUI, ont non seulement favorisé la réalisation d'investissements conséquents tels que l'aménagement des espaces publics au sein de la ZUS du Perrier d'Annemasse, mais également des opérations plus modestes de proximité et de cohésion sociale telles que l'accompagnement de l'Équipe Mobile Psychosociale (EMP) qu'Annemasse Agglo soutient financièrement.

Si la stratégie de développement territorial via la coordination et la mobilisation d'acteurs locaux issus de différents domaines d'activités est fondamentale, l'effet de levier important déployé par les financements alloués apparaît comme une plus-value indéniable.

Démarches et dispositifs transversaux

Le CDDRA et GPRA

En tant que membre de l'Arc, Annemasse Agglo émerge à deux dispositifs de financements régionaux : **le label Grands Projets Rhône-Alpes et le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes**. En 2012, 1,05 million d'euros de subventions a été perçu au titre du GPRA et réparti sur 3 dossiers majeurs : l'accompagnement de la CSI, les acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Échanges



Vue sur le Lac Léman et le jet d'eau de Genève

Multimodal (PEM) de la gare d'Annemasse, les études préalables au projet de tramway.

L'année 2012 a aussi permis d'organiser les projets dans le cadre du CDDRA, en différentes fiches actions afin de faciliter les arbitrages financiers entre les divers axes stratégiques. Annemasse Agglo, seule Communauté d'Agglomération du territoire, bénéficie d'un dispositif particulier qui lui reconnaît son statut d'agglomération et son rôle structurant vis-à-vis des collectivités voisines. **Une enveloppe de 4,2 millions d'euros** est ainsi attribuée à la collectivité pour la mise en œuvre de ses projets sur les 6 années du contrat (2013-2019).

Le Grand Genève : renforcement de la coopération transfrontalière

L'année 2012 a constitué un tournant décisif dans la construction du Grand Genève. Ainsi, le jeudi 28 juin 2012, les différents partenaires ont signé devant plus de 300 personnes le Projet d'Agglomération numéro 2, acte fondateur du Grand Genève. Près de **80 projets répartis** sur la période 2015-2018, représentant un coût total d'investissements **d'1,2 milliard d'euros** et portés par les partenaires français et suisses, feront ainsi l'objet d'une demande de

cofinancement notamment auprès de la Confédération Helvétique.

Ce plan qui irriguera les actions pour les 5 ans à venir, s'articule autour de 6 grands axes. L'ambition est de construire, à l'horizon 2030, une agglomération qui soit à la fois **multipolaire, compacte, verte, solidaire, efficace et dynamique** avec comme objectif :

- L'intégration de plus de **200 000 nouveaux habitants** ;
- L'accueil de 50 % de ces nouveaux résidents à Genève, 50 % en France et dans le District de Nyon ;
- La création de **100 000 emplois supplémentaires** à l'échelle du Grand Genève ;
- La création de **30 % des nouveaux emplois sur le territoire français**, avec une attention particulière sur les emplois qualifiés ;
- La production de **50 000 logements d'ici 10 ans**, équitablement répartis au sein de l'agglomération.

Par ailleurs, pour porter cette ambition et atteindre les objectifs fixés, les partenaires du Grand Genève ont souhaité se doter d'une nouvelle organisation politique et administrative : le **Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT)**.



l'Agglo
au service
des habitants

A - L'eau et l'assainissement

Annemasse Agglo assure la gestion directe du cycle de l'eau : production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées. Tous les abonnés bénéficient ainsi du meilleur rapport qualité/prix et de la maîtrise par les services publics d'une ressource capitale.

Le service Eau et Assainissement intervient notamment sur :

- **La production et la distribution d'eau potable** à l'Agglomération ainsi qu'au SIEV (Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons) et à la commune d'Arthaz ;
- **La distribution d'eau potable**, la collecte des eaux usées et leur traitement avant rejet au milieu naturel, pour l'Agglomération ;
- **Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** pour les 12 communes ;
- Le contrôle des poteaux incendie, service mutualisé pour les 12 communes de l'Agglo.

100 % des analyses réalisées en 2012 ont été conformes tant en physico-chimie qu'en bactériologie.

L'eau potable

Elle provient de sources gravitaires ou des nappes souterraines et, avant d'être distribuée dans le réseau, elle est stockée dans des réservoirs et désinfectée. Une usine de traitement par ultrafiltration a été construite et mise en service en 2006 afin de traiter la turbidité de la source karstique des Eaux Belles à Étrembières. Cette production supplémentaire permet de préserver d'autant les nappes souterraines sensibles (nappe de la basse Vallée de l'Arve). Les équipes réalisent chaque année un travail important pour la fiabilisation du réseau avec d'abord un programme de renouvellement des canalisations d'alimentation ayant pour objectif la réduction des fuites sur le réseau. Ainsi, 3 856 342 € ont été investis en 2012, comprenant les coûts liés au déplacement des réseaux dans le cadre de la création de la 2x2 voies sur la RN206 (plat de Saint-Cergues). La rénovation de l'ensemble du système de gestion à distance de la production de l'eau et la mise en place de la télégestion sur les compteurs de sectorisation du réseau ont ensuite été réalisés.



L'eau en cours d'analyse

Ces innovations favorisent notamment la détection de fuites et permet une intervention plus réactive le cas échéant. Ces améliorations ont permis une nette progression du rendement des réseaux qui passe de 72,6 % à 78,8 %.

En 2012, le service a également lancé une étude de vulnérabilité de la source des Eaux-Belles (en partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie de Paris) en vue de la révision du périmètre de protection de cette source karstique. Enfin, la campagne de mesures sur le réseau a symbolisé le démarrage du Schéma Directeur Eau Potable (SDEP).

Depuis cette année, les usagers bénéficient de deux avantages significatifs :

- La mise en place du paiement par carte bancaire par internet aura permis de simplifier grandement les démarches pour les abonnés ;
- L'anticipation de l'application du décret du 24/09/2012 qui plafonne la consommation facturée en cas de fuite sur les canalisations. La protection des usagers est ainsi renforcée depuis la délibération du 03/07/2012.



Les réseaux du réservoir du HautMonthoux

L'assainissement

L'assainissement consiste à récupérer les eaux usées et les eaux pluviales pour les traiter avant de les rejeter dans l'environnement naturel afin d'éviter les pollutions. L'Agglo gère deux stations d'épuration pour ses besoins : Ocybèle à Gaillard, (construite en 1998, elle traite 85 000 équivalents habitants - EH) et la Menoge à Cranves-Sales (construite en 1981, sa capacité de traitement est de 7 500 EH).

En 2012, le service Eau et Assainissement a géré la maîtrise d'œuvre de travaux concernant la station d'Ocybèle. Le premier chantier a permis d'équiper la station de deux bio filtres supplémentaires, augmentant sa capacité de traitement de 85 000 EH à 125 000 EH, en vue du raccordement prochain des effluents de la Menoge jusqu'à Ocybèle. Par ailleurs, et pour poursuivre le traitement optimal des eaux usées dirigées sur cette station, un marché de maîtrise d'œuvre lancé en 2011 a démarré : il concerne des opérations de réhabilitation ou de renouvellement d'équipements et d'ouvrages.

En ce qui concerne la station de la Menoge, en surcharge hydraulique, il a été décidé en 2010 de ne pas la

réhabiliter mais de basculer ses effluents sur la station Ocybèle, solution plus économique permettant également la suppression d'un point de contact avec le milieu naturel. Les travaux de basculement ont démarrés en 2012 pour un montant de 1,5 million d'€.

Des travaux de renouvellement de réseaux ont été également réalisés pour 2 570 750 € HT en eaux usées (y compris les travaux de déplacement de canalisations dans le cadre de la mise en 2x2 voies de la RD1206) et 1 963 404 € TTC en eaux pluviales.

Les chiffres-clés du service Eau et Assainissement :

- Production d'eau en 2012 : 6 627 264 m³ ;
- Nombre d'abonnés eau potable : 30 559 ;
- Nombre d'abonnés assainissement collectif : 28 356 ;
- Volumes facturés aux abonnés en eau potable en 2012 : 4 901 920 m³ ;
- Volumes facturés aux abonnés assainissement collectif en 2012 : 4 462 995 m³ ;
- 439 km de réseau eau potable hors branchements ;
- 233 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements ;
- 89 km de réseau unitaire hors branchements ;
- 181 km de réseau d'eaux pluviales hors branchements ;
- 97 agents.

B - Le service propreté

Annemasse Agglo assure la collecte et le traitement des déchets en régie directe sur les 12 communes membres. Elle exerce ainsi sa compétence en combinant différents moyens de collecte :

- En porte à porte, auprès des particuliers ;
- Auprès des professionnels : redevance spéciale, collecte des cartons des centres-villes ;
- Grâce aux 4 déchetteries réparties sur le territoire ;
- En réduisant les déchets fermentescibles à la source par le compostage domestique ;
- Via les 107 Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les emballages recyclables.

Avec 26 990 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2012, le service enregistre une diminution des collectes de 5,09 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est corrélée à la mise en place de la redevance

spéciale au 1^{er} janvier 2012 qui a amené certaines structures à choisir un prestataire privé pour le ramassage de leurs déchets. De ce fait, une partie du tonnage n'est plus comptabilisée par Annemasse Agglo.

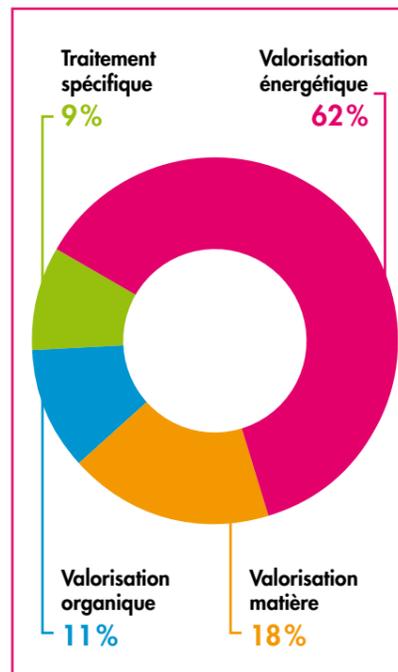
En 2012, certaines tournées ont été aménagées (centre-ville d'Annemasse notamment) afin de permettre aux usagers et commerçants d'effectuer le dépôt de leurs conteneurs la veille du jour de collecte. Par ailleurs, une animation compostage a été organisée à Vétraz-Monthoux pour promouvoir

le traitement des déchets organiques. Sur l'ensemble de l'Agglo, ce sont 654 foyers qui sont équipés de composteurs depuis 2009.

La déchetterie des Grands-Bois (Gaillard) a été agrandie et réaménagée, doublant sa surface totale. Elle abrite désormais 12 bennes, 6 bornes d'apport volontaire, un local pour le stockage des petits équipements électriques ainsi que des cuves pour les huiles minérales et végétales. Une journée de prévention et d'information s'est également déroulée le 29 juin 2012.

Les chiffres-clés

TRAITEMENT	2010 (en tonnes)	2011 (en tonnes)	2012 (en tonnes)
Valorisation énergétique	32 580,63	33 170,72	30 634,00
Valorisation matière	8 022,99	6 971,94	9 120,45
Valorisation organique	5 786,01	5 559,57	5 504,48
Traitement spécifique	2 750,43	6 505,86	4 605,17
TOTAL	49 140,05	52 208,08	49 864,10



- 48 agents travaillent quotidiennement pour la collecte et le traitement des déchets ;
- 49 864 tonnes de déchets collectés en 2012 (toutes filières confondues) ;
- 19 224 tonnes ont été déposées dans les 4 déchetteries dont 14 075 tonnes aux Grands-Bois (accueil des usagers et professionnels) ;
- 42 603 MWh d'électricité revenue suite à la valorisation des déchets des collectivités adhérentes au SIFAGE (Unité de Valorisation Énergétique de Bellegarde sur Valserine).

Le traitement des déchets est aussi assuré par Annemasse Agglo : il s'agit donc de valoriser autant que possible les déchets collectés soit en transformant les matériaux recyclables, soit en produisant du compost, soit en créant de l'énergie.



Les agents de la voirie intercommunale sur le terrain

C - Les services mutualisés

La voirie

Pour les années 2011 à 2013 une convention de mutualisation pour l'entretien des voiries a été signée entre les communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues, et Annemasse Agglo. Ainsi, ce sont 7 agents sur le terrain et un 1/2 poste administratif qui assurent tout au long de l'année la praticabilité des voies pour la sécurité et le confort des usagers sur les communes précitées. En 2012, les champs d'intervention pour l'ensemble de l'équipe ont été les suivants :

- **Le balayage** : 223 heures ont été consacrées au nettoyage des chaussées ;
- **Le déneigement** : ces interventions spécifiques ont consommé 287 tonnes de sel (210 en 2011) et occupé 1 080 heures de travail ;
- **L'entretien de la chaussée** : 528 heures ont été nécessaires pour le rebouchage des « nids de poule ». Pour ces interventions, 40 tonnes d'enrobés ont été utilisées ;

→ **L'élagage** : en 2012, ces travaux ont pu être réalisés en interne grâce à l'acquisition d'un sécateur de branches qui évite le recours systématique à du matériel extérieur. Les travaux d'élagage aux abords des voiries ont occupé 625 heures ;

→ **Les fossés et accotements** : le service est intervenu sur les fossés et accotements de voirie à hauteur de 1 145 heures ;

→ **Le fauchage** : le fauchage différencié des accotements, qui permet la préservation de la flore et de la petite faune qui vit au bord des routes, a nécessité 1 456 heures et mobilisé 3 tracteurs équipés d'épareuse (machine de tallage des herbes et buissons) ;

→ **L'évacuation pluviale** : l'intervention sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales de voirie a représenté 659 heures de travail ;

→ **La petite maçonnerie** : 124 heures ont été consacrées à la réfection de pavés et de bordures ;

→ **La signalisation** : 458 heures correspondent à des interventions de pose ou de mise en conformité des panneaux de signalisation routière.

Par ailleurs le service a été mobilisé sur des travaux non récurrents liés à l'entretien ou l'amélioration d'ouvrages d'art, notamment sur la sécurisation du pont situé sur le chemin de Pavillon à

→ En 2012, le responsable du service a assuré la maîtrise d'œuvre des marchés d'entretien et d'investissement de voirie (29 chantiers).

→ 178 heures sont consacrées à la formation professionnelle continue.

Saint-Cergues (de la préparation du terrain, au coffrage et à la mise en place de barrières bois) et également pour la réfection du mur de la route de Juffly à Bonne.



La déchetterie de Gaillard

Pour préparer l'avenir, les agents de la Police Municipale Intercommunale se rendent dans les écoles du territoire afin de transmettre aux plus jeunes les bonnes pratiques du vélo (initiation cycliste) et de la marche à pied en ville (diplôme du « Parfait Piéton »).

La police intercommunale

Depuis la signature d'une convention en 2010, un service de Police intercommunale exerce sur les communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues. Mis à disposition par Annemasse Agglo, 5 agents assermentés et soumis au double agrément du Préfet (police administrative) et du Procureur de la République (agents de police judiciaire adjoint) interviennent dans plusieurs domaines :

→ **Police judiciaire** : ils disposent d'un pouvoir de répression qu'ils exercent par procès verbaux ou rapports d'infraction selon les situations (non respect d'un arrêté municipal, manquements au code de la route, au code de l'urbanisme, au code des débits de boissons, au code de la santé publique,...). Les agents apportent également leur soutien aux Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la Gendarmerie Nationale et sont habilités pour interpellier les auteurs de crimes ou délits dans le cadre d'une procédure de flagrance ;

→ **Police administrative** : ils contrôlent les arrêtés municipaux réglementant la circulation, le stationnement et le déroulement des manifestations publiques. Certaines diligences ou formalités administratives sont de leur ressort (affichage d'une autorisation d'urbanisme, présence lors de l'ouverture d'une porte par les pompiers ou huissiers de justice,...). Dans ce cadre, ils veillent à la régularité et au respect des opérations funéraires (départs et arrivées de corps, inhumations, exhumations, soins conservatoires, sépultures,...).

→ **Soutien et contact avec la population** : rôle primordial de la police de proximité, il consiste à être présent sur le territoire au contact des acteurs locaux et des habitants, pour recevoir les doléances et réclamations et apporter des solutions. Ils rendent compte au Maire et à l'OPJ territorialement compétent et sont ainsi un lien fondamental entre la population et les institutions.

Au quotidien, la police intercommunale d'Annemasse Agglo est soucieuse du bien-être de la population dans le respect des règles de vie commune et organise son action autour de trois missions. Elle contribue ainsi à la **sécurité des biens et des personnes** sur le territoire, via notamment la surveillance des établissements publics et privés en maintenant des rondes de surveillance sur le territoire communal.

Elle porte ensuite une attention particulière à la **tranquillité**. Cette notion est étroitement liée à celle de l'ordre public et concerne toutes les nuisances : le bruit, les troubles du voisinage, les divagations et aboiements d'animaux, les manifestations....

Enfin, la police intercommunale contrôle la **salubrité de l'espace public**. Ce domaine comprend le respect de l'environnement (répression des dépôts d'ordures sauvages par exemple), l'hygiène publique, la police des marchés, la recherche des auteurs de dégradations de biens publics ou privés, l'enlèvement des épaves de véhicules, la police des débits de boissons, de la pêche et de la chasse.



Le nouveau siège de la collectivité : l'Hôtel d'agglo

D - La gestion technique du patrimoine immobilier

Pour assurer la pérennité du patrimoine immobilier géré par Annemasse Agglo, une équipe de professionnels intervient régulièrement sur une soixantaine de bâtiments (7 gymnases, le tennis des Verchères, le stand de tir, la Maison de l'Eau, le Centre Aéré Pierre Martin, le foyer de ski de fond des Voirons...). Le service est composé de différents corps de métiers permettant une meilleure planification et des interventions avec notamment un plombier, un menuisier, un peintre, un serrurier, des agents pour les espaces verts, des gardiens de gymnases et des agents d'entretien.

485 interventions ont été enregistrées en 2012 pour le service bâtiment et le service espaces verts a entretenu 132 sites (alentours des bâtiments, réservoirs d'eau, captages d'eau...).

En 2012, le service Gestion Technique du patrimoine immobilier a piloté, en concertation avec la Direction des Solidarités, de l'Éducation et de la Culture (DSEC), deux projets d'envergure :

→ Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation (CHUS) à Ambilly (28 chambres) : suivi des études de projet et la consultation des entreprises pour les 20 lots constituant l'opération ;

→ Réalisation de 6 chalets pour nomades sédentaires rue des Jardins à Annemasse dont la fin des travaux et l'emménagement des familles ont eu lieu en février (pour rappel il s'agissait de la première opération de logements adaptés réalisée par Annemasse Agglo).

Le service a lancé cette année une programmation pluriannuelle de la maintenance et des gros travaux des bâtiments avec notamment des diagnostics techniques importants pour l'Hôtel de police d'Annemasse et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) les Gentianes à Vétraz-Monthoux.

À ces activités, il faut ajouter l'appui technique que le service apporte au GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève. À ce titre, le service a consulté un maître d'œuvre pour la réalisation du changement des câbles et de l'automatisme du téléphérique et le suivi de l'ensemble des études afférentes à ces travaux. Le diagnostic technique des bâtiments abritant la gare aval et la gare amont a également été effectué en 2012.

1 434 583 € TTC
ont été dépensés
pour l'année 2012.

E - L'action sociale

Les populations sédentaires

Le projet « Les Jardins », dont l'objectif était le relogement de familles sédentarisées issues de la communauté des gens du voyage dans un habitat social pérenne et de droit commun, s'est terminé. Avec la fin des travaux en janvier 2012, c'est en février que les chalets (deux T3 et trois T4) ont pu être mis à disposition des familles.

Chaque occupant a un statut de locataire dans le parc social et s'acquitte mensuellement des loyers ainsi que des factures d'eau et d'électricité. Inscrites sur le fichier PLS (Prêt Locatif Social) des demandeurs de logement social, les familles bénéficieront d'une aide au logement personnalisée variable selon la taille du chalet.

→ Une gestion locative adaptée

Si AA reste le coordinateur des différents acteurs (articulation et veille effectuées par l'Agglo), la gestion locative est confiée à l'opérateur IDEIS. Un accompagnement social de proximité et une intervention sociale concertée ont été mis en place. Ainsi, une convention de partenariat a été signée avec l'association départementale chargée de l'accompagnement social des gens du voyage, assurant la connaissance de l'histoire des groupes familiaux présents sur le territoire. Conjointement, les liens partenariaux avec les services sociaux conventionnés de la ville d'Annemasse ont été renforcés.

→ Rénovations des sanitaires

Pour faciliter la sédentarisation et l'insertion des communautés du voyage, une convention entre Annemasse Agglo et chaque commune du territoire permet à celles-ci d'identifier un tènement foncier, nu ou à réhabiliter, et de le mettre à disposition de l'EPCI qui assume alors les aménagements.

Ainsi, et dans le cadre de la compétence « équilibre social de l'habitat » de l'Agglo, le terrain de « La CAMBETTE », route de Thonon (Ville La Grand), a été rééquipé en sanitaires dans l'attente de la réalisation d'un projet global de relogement en habitat adapté. 7 blocs ont été fabriqués et livrés sur le site. Le raccordement et la mise en place ont été assurés par les services techniques de l'Agglo.

La gérontologie

Après une phase progressive de lancement, 2012 marque la première année de fonctionnement normalisé pour les deux EHPAD d'Annemasse Agglo (Les Gentianes à Vétraz-Monthoux et La Kamouraska à Gaillard). La direction des établissements se mobilise avec l'appui des services d'Annemasse Agglo, pour gérer avec rigueur les 160 places d'hébergement réparties aux Gentianes et à La Kamouraska, tout en faisant face aux difficultés qui ne manquent pas de survenir en matière de pilotage du personnel, d'organisation des services, de maintenance des installations et de gestion financière.

En complément du soutien apporté par Annemasse Agglo au CIAS pour le fonctionnement des EHPAD, l'EPCI accompagne plusieurs associations qui agissent toutes localement en matière de gérontologie ou de handicap.

À travers le Réseau de Gérontologie Annemasse-Reignier (REGAR), l'accent est mis sur le maillage du territoire au plus près des usagers et de leurs familles (aide aux aidants). Concernant la maladie d'Alzheimer, Annemasse Agglo et REGAR se sont entendus pour confier les missions d'intervention locale à l'association ALZHEIMER 74 qui bénéficie donc d'une partie des financements antérieurement alloués à REGAR. Annemasse Agglo continue par ailleurs à soutenir la démarche « Bien Vieillir » qui donne lieu à une mobilisation spécifique et renforcée des acteurs locaux tous les deux ans.

Le handicap

Espace Handicap demeure le partenaire privilégié d'Annemasse Agglo en matière d'accueil et d'accompagnement des publics porteurs d'un handicap moteur sur le territoire. Le partenariat établi en lien avec le Conseil Général, a été reconduit à l'identique en 2012 dans la perspective de l'installation des activités de l'association construite par Oser Y Croire (perspective 2013).

En 2012, Annemasse Agglo a formalisé une nouvelle démarche en apportant son soutien à l'association Handy Mobil, qui met en œuvre un service de transport à la demande pour les publics porteurs de handicap, à l'échelle du genevois français.

Enfin, les liens se développent et se renforcent en matière de handicap psychique, au travers du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et des partenariats établis avec l'Union Nationale de FAMilles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) et ESPOIR 74 autour de l'organisation de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale.

Subvention / Récapitulatif Chiffres 2012 :

ORGANISMES	2012
REGAR	3 700 €
Bien Vieillir	3 000 €
Alzheimer 74	9 000 €
Les Aînés de l'Agglo (spectacle pour les Aînés)	1 000 €
Au Rendez-vous des Gentianes (animation dans les EHPAD)	6 000 €
Espace Handicap	75 665 €
Handy Mobil	3 000 €
PEGASE	5 000 €



Rue des jardins

Accueil et hébergement

Le Plan d'Urgence Hivernale (PUH)

Dans le cadre des directives émises par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Annemasse Agglo déploie chaque année un dispositif d'accueil pour les personnes en errance et/ou en grande précarité, particulièrement exposées pendant la période hivernale.

Deux protocoles de fonctionnement et deux conventions financières ont été signés avec la DDCS, pour la mise en place et le financement des structures d'hébergement d'urgence pour l'hiver 2012/2013 :

→ **L'Abri Grand Froid** du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} avril 2013, avec un fonctionnement proche d'une structure d'hébergement de stabilisation, pour la neuvième année consécutive ;

→ **Le Nouvel Abri** du 10 décembre 2012 au 21 mars 2013, une simple mise à l'abri avec des prestations externalisées telles que les repas ou les douches à la Maison Coluche.

De plus, il a été possible de maintenir cette année les 3 places supplémentaires au sein de l'Abri Grand Froid (pour une capacité totale de 15 personnes) et donc d'optimiser les capacités de mise à l'abri pour les situations urgentes (hors dispositif 115).

D'un point de vue technique, Annemasse Agglo et l'État ont pris en charge le financement, le pilotage quotidien étant assuré par l'EPCI. Mais cette mission d'accompagnement social est aussi portée par de nombreuses associations du territoire : ARIES (pour envisager une solution d'hébergement à l'issue de la campagne hivernale), Trait d'Union (pour l'entretien), la Banque Alimentaire et Annemasse Agglo (pour l'approvisionnement) et les services techniques d'Annemasse Agglo, de Vétraz-Monthoux et d'Annemasse (pour la mise en œuvre et les emménagements). À ces structures s'ajoutent près de 40 bénévoles qui se mobilisent chaque hiver, représentant toutes les communes du territoire et donnant ainsi un sens concret à l'idée de solidarité. Cet engagement permet de maintenir un niveau d'accueil malgré les difficultés.

Chiffres-clés :

- 172 personnes ont été hébergées (63 en 2011-2012) dont 75 à l'Abri Grand Froid (soit 12 de plus que l'an dernier) et 97 au Nouvel Abri ;
- 89 % du public accueilli est masculin ;
- 17 % ont moins de 25 ans.

Ainsi, le dispositif hivernal d'hébergement sur le bassin annemassien a dû répondre à une demande croissante, la rudesse de l'hiver s'ajoutant au contexte économique général. L'ouverture de places supplémentaires début décembre n'a pas suffi à réduire une tension palpable dans toutes les structures d'accueil. L'Abri Grand Froid et le Nouvel Abri n'ont pas désempli, le nombre de nuitées (3 700) n'a jamais été aussi conséquent. Pour l'Abri Grand Froid 2 222 nuitées ont été enregistrées, soit 32 % de plus qu'en 2011-2012.

En 2012 l'Escale a pris l'initiative d'organiser des repas collectifs pour expérimenter un autre cadre. Le succès aidant (6 repas en 2012), les participants se sont peu à peu appropriés l'événement qui devient un moment d'échange centré sur le public, où les personnes sont actrices de leur changement et où la confiance s'installe. Des liens se sont créés et des projets d'insertion sont en cours de réalisation.

L'accueil de jour l'Escale

L'Escale est un espace destiné à l'accueil de jour des personnes isolées sans domicile vivant ou de passage dans le bassin de vie annemassien. Son fonctionnement repose sur l'association «Escale Accueil» en charge d'offrir les prestations telles que les douches, la bagagerie, des collations et sur un service intercommunal d'Annemasse Agglo qui accueille, informe, oriente et accompagne un large public en souffrance économique et sociale.

2012 a été une année dense et constructive, le service s'étant réorganisé autour d'une nouvelle équipe avec l'arrivée d'une éducatrice et d'un volontaire Service Civique. Ce renfort a permis :

- Une nouvelle dynamique au sein de l'équipe;
- La mise en place d'un accueil en salle pour apaiser les tensions;
- De restructurer le service de domiciliation pour un meilleur traitement;
- Le déploiement d'un nouvel outil de gestion sociale;
- Le développement d'actions collectives pour partager, s'ouvrir aux autres.

L'accueil de jour reste une structure fondamentale de l'action sociale de l'Agglo : 542 élections de domicile y ont été enregistrées en 2012 (soit autant d'entretiens sociaux) et 447 personnes font l'objet d'un suivi ponctuel ou de longue durée. Aussi, la situation est-elle difficile, l'équipement et les moyens humains disponibles nécessitant d'être ajustés pour améliorer les conditions d'accompagnement.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation (CHUS)

Le projet, initié en novembre 2010, a enregistré une avancée significative avec l'accord du permis de construire délivré par le maire d'Ambilly en juin 2012. Les travaux du futur CHUS devraient démarrer début 2013. C'est une structure fondamentale qui permettra de remettre à niveau la capacité d'accueil d'Annemasse Agglo qui occupe la 2^e place en demande d'hébergement d'urgence en Haute-Savoie. Le projet, qui répondra aux normes environnementales aussi bien pendant la phase chantier (Charte Chantier Propre) que pendant son exploitation (label Très Haute Performance énergétique du bâtiment), a été envisagé en plaçant les destinataires au centre des réflexions.

D'une surface utile de **478 m²**, les futurs locaux ont été conçus autour de l'accueil du public avec un espace détente, un espace d'accueil et de renseignements, mais aussi des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, des lieux de vie comprenant un local bagagerie, un réfectoire et une pièce à vivre.

Les locaux de sommeil permettront d'accueillir les publics en urgence de manière inconditionnelle (10 chambres avec lavabos) mais également les personnes en phase de stabilisation (18 chambres avec un espace sanitaire complet). Au rez-de-chaussée, les bureaux seront modulables et permettront un accueil individualisé mais aussi le travail en équipe. Enfin, une cuisine professionnelle occupera 90 m² et les espaces extérieurs ont été pensés pour permettre des activités collectives et conviviales.



Accueil de jour «L'Escale»

Les commissions communes

La commission commune d'admission testée en 2010 puis renforcée en 2011, a pour vocation de mieux organiser et suivre les entrées et sorties des personnes dans les 3 résidences sociales. En 2012, cette démarche s'est significativement renforcée et consolidée et devient aujourd'hui le socle sur lequel se met en place l'antenne territoriale du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation Insertion (SIAO).

En effet, l'organisation d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement est un axe prioritaire de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées (2009-2012). Il s'agit d'un outil de la refondation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

Le SIAO 74 qui relève de la responsabilité de la DDCS, fonctionne aujourd'hui pour son volet «Urgence» mis en œuvre par l'association GAIA.

Le SIAO Urgence est chargé de la régulation de l'attribution des places

d'hébergement d'urgence, de la coordination des acteurs de la veille sociale tout en contribuant à l'observation locale de l'hébergement d'urgence.

Les dossiers éligibles :

- ADOMA : sur 6,75 dossiers examinés en moyenne par mois, 5,75 sont éligibles;
- AATES : sur 8,75 dossiers présentés en moyenne par mois, 6,08 sont éligibles;
- FJT : sur 7,92 dossiers présentés en moyenne par mois, 5,75 sont éligibles.

En termes d'entrée effective :

- ADOMA : 30, soit 2,5 entrée par mois;
- AATES : 13, soit une entrée par mois;
- FJT : 106 entrées soit 8,83 entrée par mois.

En termes de sortie :

- 33 pour ADOMA;
- 13 pour AATES;
- 105 pour FJT.

En 2012, l'attente avant admission est de 14 mois en moyenne.

L'hébergement social en 2012

281 dossiers examinés (59 % d'hommes / 41 % de femmes) :

- 167 dossiers ont abouti à une admission;
- 35 dossiers ont nécessité un complément d'informations;
- 31 dossiers ont fait l'objet d'une proposition d'orientation;
- 48 dossiers ont été refusés ou annulés.

L'hébergement social sur notre territoire se fait en lien avec 3 acteurs :

- ADOMA, l'insertion par le logement;
- l'association AATES, hébergement et logement temporaire;
- Le FJT, logement des 18-26 ans.



F - La politique de la ville

Le service Action Sociale – Politique de la Ville d'Annemasse Agglo a pour mission principale de soutenir, de développer et d'impulser des actions en direction des populations en difficulté. Dans le cadre d'une politique globale de cohésion sociale et de solidarité, Annemasse Agglo décline un programme d'actions thématiques, en lien avec les partenaires institutionnels et les associations mobilisées sur le territoire. Après avoir prorogé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) jusqu'en 2014, l'État s'est engagé dans une refonte de la politique de la ville qui aboutira au remplacement du CUCS par un nouveau Contrat de Ville, à l'horizon 2015.

Dans l'intervalle, en lien avec les communes, Annemasse Agglo a poursuivi un travail sur plusieurs axes :

- **Mise en œuvre du programme d'action annuel** au moyen duquel les collectivités locales soutiennent et accompagnent des actions portées par les opérateurs associatifs ou institutionnels dans les axes prioritaires de la Politique de la Ville : médiation sociale et accès aux droits (dispositif L'Appart 74), à la santé (Équipe Mobile Psychosociale) et à la citoyenneté, amélioration du cadre de vie, insertion et emploi... ;
- **Développement d'une commission Politique de la ville transfrontalière**, avec la République-Canton de Genève, qui permet une mise en réseau d'acteurs transfrontaliers dans les domaines de la culture, des pratiques éducatives, de la lutte contre la prostitution... ;

→ **Animation d'un réseau Inter-CUCS 74** réunissant 3 collectivités haut-savoyardes : Annemasse Agglo, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Action Ville de la Moyenne Vallée de l'Arve et la Ville de Thonon.

L'Atelier Santé Ville

Sur la base de l'état des lieux réalisés en 2009 par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) Rhône-Alpes, l'Atelier Santé Ville initie des projets permettant de faciliter l'accès aux soins des personnes en difficulté, à travers la concertation entre les acteurs du réseau local. En 2012, l'instance a poursuivi le déploiement de ses actions, autour des thèmes suivants :

→ **L'accès à la santé des publics en précarité**

Depuis 2011, un groupe de travail sur le thème de l'accès aux soins des personnes en situation de précarité réunit, aux côtés d'Annemasse Agglo, les principaux acteurs institutionnels : l'Agence Régionale de Santé (ARS), le CHAL, l'Hôpital Privé Savoie Nord, le Conseil Général, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Sous-préfecture. Outre un renforcement des partenariats locaux, une consultation médicale gratuite (PASS) a été mise en place en 2012 au sein de l'Accueil de jour L'Escal, par le CHAL ;

→ **Santé Mentale**

2012 a été marquée par la mise en œuvre de la Convention de partenariat du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) entre Annemasse Agglo et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Moyenne Vallée de l'Arve. Instance locale, le CLSM propose une approche partenariale et transversale, visant à élaborer et concrétiser des projets ou dispositifs pour améliorer la prise en compte des problématiques de santé mentale ;

→ **Alimentation et santé**

Un repas partagé a été organisé en juin 2012 au parc de Vétraz-Monthoux. L'objectif de la journée était de favoriser les rencontres, les échanges et de renforcer les liens entre les habitants à travers une action autour de l'alimentation pour informer et sensibiliser le grand public aux conséquences de l'alimentation sur la santé. Il s'agissait également de valoriser et impliquer les habitants aux côtés des professionnels dans la conception du parcours santé en lien avec l'association Éducation Santé.

Perspectives

À partir des logiques partenariales et participatives déployées en matière de Politique de la Ville, Annemasse Agglo a également lancé en 2012 une démarche de concertation à l'échelle des 12 communes du territoire. L'objet porte sur l'élaboration d'un **Projet Social de Territoire** (PST), cadre fondateur d'une politique de cohésion sociale intercommunale à l'aube du prochain mandat. Le dispositif en construction devrait aboutir en 2013, avant les prochaines échéances électorales.

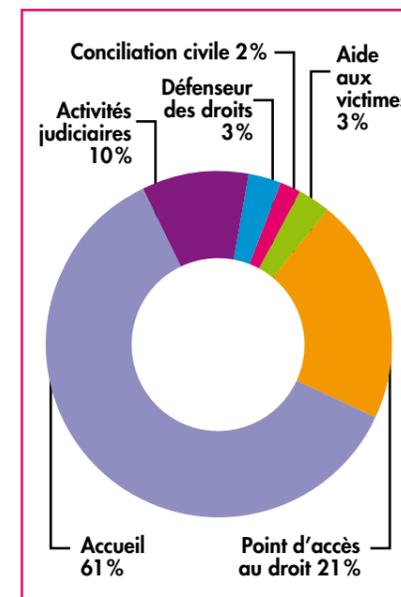
G - La Maison de la Justice et du Droit

La Maison de Justice et du Droit (MJD) est un lieu gratuit et accessible pour tous dont la vocation est de rapprocher les citoyens de la justice. Face à la complexité de l'appareil judiciaire et à la multitude des lois, elle est un point d'entrée unique à partir duquel chacun est orienté en fonction de sa demande et de sa situation. Parallèlement, elle apporte des réponses alternatives pour traiter la petite et moyenne délinquance. La question récurrente qui anime la MJD est celle des effectifs nécessaires pour répondre à la demande. Si en 2012 la **fréquentation globale** (qui comptabilise

le point d'accès au droit, les conciliations civiles, l'aide au victime, etc.), est en très légère hausse avec 12 188 personnes reçues (contre 11 802 en 2011) ; le **point d'accès au droit**, qui reste une mission fondamentale de la MJD, enregistre une forte baisse (-27 %) qui s'explique par la réduction des effectifs de l'ordre de 1,25 ETP et la fermeture du vendredi après-midi.

La réorganisation du service accueil partagé par les agents actuellement en poste, avec notamment le déploiement d'un système de rendez-vous, a permis de traiter **2 500 renseignements juridiques** (contre 3 392 en 2011).

Répartition de la fréquentation par activités



H - Jeunesse : Le centre de loisirs de La Bergue

Le centre de loisirs de La Bergue est une propriété d'Annemasse Agglo dont la DSP a été renouvelée fin 2011 à la FOL 74 (Fédération des Œuvres Laïques). Le centre est ouvert aux jeunes de 4 à 15 ans tous les mercredis ainsi que toutes les vacances scolaires pour un total de 118 jours d'ouverture.

Un bilan positif

Le centre développe un projet pédagogique fort dans le cadre d'activités éducatives et distrayantes qui privilégient l'apprentissage du vivre ensemble, du respect de la différence, de la mixité sociale et de la citoyenneté. Aussi, le projet est complémentaire des autres structures d'animation de l'Agglo, et propose ou participe à des actions collectives qui développent une dynamique culturelle territoriale (Fête de l'été organisée par le Service Animation de Gaillard, Aventure en Haute-Savoie animée par la FOL, formations au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs (BAFA), Semaines de la Solidarité Internationale, Semaines d'éducation contre les discriminations et le racisme, ...).

Avec 16 608 journées enfant comptabilisées en 2012 (contre 16 540 en 2011) la fréquentation du centre a encore progressé, au bénéfice de 625 familles du territoire. Pour que chaque enfant puisse s'épanouir, les activités sont nombreuses et variées : ski, luge, piscine, poneys, jeux sportifs, patinoire, marchés de Noël, animations sur le centre, mini ferme, camps...

Des actions complémentaires

Le centre de la Bergue constitue aussi un relais pour les actions des structures scolaires de l'agglo, accueillant des classes au cours de l'année (14 en 2012).

Les activités les plus prisées sont la mini-ferme, le jus de pomme, le tri sélectif et la sécurité routière. Les journées scolaires s'intègrent dans les projets des professeurs qui ont travaillé le thème au préalable avec leurs classes. Leur venue sur le centre permet de l'approfondir et de sortir « au vert » !

Tout l'été, des enfants du centre ont également bénéficié des camps aventure en Haute-Savoie et noué à cette occasion des liens avec d'autres jeunes, au grand air ! Ces camps extérieurs s'adressent à des enfants plus

Chiffres-clés 2012 de la MJD

- 12 188 personnes reçues ;
- 2 500 renseignements juridiques ;
- 765 procédures pénales ;
- 307 habitants ont consulté l'association d'aide aux victimes
- Victime Information Accueil 74 (VIA74) ;
- 285 citoyens ont eu recours à la conciliation civile ;
- 323 personnes ont consulté les délégués du défenseur des droits ;
- 53 personnes sont venues à la consultation des notaires.

âgés et constituent ainsi une alternative au quotidien du centre.

Le label Citoyenneté Environnement Développement (CED)

Le label CED oriente depuis 6 ans maintenant la gestion du centre de La Bergue ainsi que les activités proposées en valorisant des comportements individuels et collectifs plus citoyens et plus responsables. La ferme, l'arboretum, ou encore l'implication de cette structure durant les semaines de lutte contre le racisme et les discriminations illustrent le sens donné à ce label.

Répartition des journées enfants en fonction des séjours pour l'année 2012



I - Le sport

Les équipements sportifs

Annemasse Agglo dispose de 7 gymnases sur son territoire :

- Gymnase de Glières (Annemasse);
- Gymnase Jacques Balmat (Vétraz-Monthoux);
- Gymnase Henri Bellivier (Gaillard);
- Gymnase Paul Langevin (Ville-la-Grand);
- Gymnase Romain Baz (Gaillard);
- Gymnase le Pralère (Cranves-Sales);
- Gymnase le Salève (Annemasse).

Ils accueillent en journée et pendant la période scolaire les élèves du secondaire et en soirée les clubs sportifs de l'agglomération.

En 2012, ce sont plus de 32000 sportifs qui ont pu pratiquer au sein des gymnases intercommunaux et plus de 130 compétitions ont été organisées. L'Agglo gère également le stand de tir à Juvigny et le complexe de Tennis des Verchères à Ville-la-Grand. Enfin, le foyer de ski de fond (sur le plateau de Plaine-Joux) permet le développement de la pratique du ski nordique auprès des jeunes publics pendant les temps scolaires et extrascolaires (Annemasse Agglo est adhérente au club Haute-Savoie Nordic). Sa fréquentation est en hausse de 5,8 % cette année.

Subventions versées en 2012 aux associations sportives de l'agglomération

Tennis Club de Cranves-Sales : 500 €
Annemasse Ski Compétition : 2 200 €
Annemasse Basket Club : 7 000 €
Vélo Club Annemasse : 24 000 €
Alpes Vélo : 13 000 €

J - Le scolaire

En 2011-2012, les subventions accordées aux établissements scolaires du secondaire pour les actions éducatives (réussite éducative, échanges avec des établissements scolaires à l'étranger, activités pédagogiques, éducation à la citoyenneté...) ont augmenté de 12,6 % et s'élèvent à 26 639 € (contre 23 656 € en 2010-2011).

ÉTABLISSEMENTS	SOMMES VERSÉES
Collège Jacques Prévert	2 700 €
Collège Paul Langevin	3 589 €
Collège Michel Servet	4 740 €
Collège Paul Émile Victor	3 850 €
Lycée des Glières	3 860 €
Lycée Jean Monnet	3 800 €
Lycée le Salève	4 100 €
TOTAL	26 639 €

Des subventions sont également versées aux associations sportives scolaires. Le calcul des montants alloués prend en compte le nombre de licenciés, les déplacements et les frais administratifs. Le montant est stable par rapport à l'année scolaire 2010-2011 (13 540 € contre 13 408 €).

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DU SECONDAIRE	SUBVENTIONS
Collège Jacques Prévert	XXXX €
Collège Paul Langevin	2 800 €
Collège Michel Servet	2 340 €
Collège Paul Émile Victor	2 700 €
Lycée des Glières	2 500 €
Lycée Jean Monnet	2 000 €
Lycée le Salève	1 200 €
TOTAL	13 540 €



L'Atoll, bâtiment du quartier de l'Étoile transformé en bateau par des artistes

en fait », Couleur(s) d'automne constitue un événement pluridisciplinaire avec :

- Un volet commercial (un marché aux plantes et aux saveurs, un restaurant végétarien...);
- Un volet transmission des savoirs (des rencontres Nature, un salon de lecture et des balades contées, des ateliers pour enfants);
- Un volet artistique (un festival Land art et art environnemental).

Les rives du Lac de Machilly accueillent chaque année entre 13 et 21 artistes de renommée nationale et internationale; sélectionnés suite à un appel à projet, ils sont chargés de réaliser une œuvre au cours de la semaine qui précède la manifestation. Leurs œuvres sont exposées pendant l'événement et plusieurs semaines après. Ainsi, en cinq éditions, ce sont 280 projets étudiés et 77 œuvres réalisées par des artistes originaires de France, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Angleterre, Espagne, Argentine, Colombie, Canada...

Couleur(s) d'automne en 2012 :

- 7 500 visiteurs pendant un week-end;
- 14 œuvres créées par 21 artistes;
- 550 élèves de CE1/CE2 dans le cadre d'un projet pédagogique et artistique.

Projet avec la Maison Coluche et l'Accueil de Jour l'Escale

Depuis 2011, un projet de sensibilisation au Land art et à l'art environnemental a été développé avec la Maison

K - La culture

Le service culture élabore et met en œuvre la politique culturelle d'Annemasse Agglo au service des habitants. Sa mission s'articule autour des points suivants :

- **L'analyse de l'existant**, l'animation de la commission Culture et les propositions de développement : nouveaux projets et manifestations, expérimentations...;
- **Le suivi de l'École des Beaux-arts du Genevois (EBAG)**;
- **L'accompagnement et le suivi administratif** des structures culturelles soutenues par Annemasse Agglo (Ciné Actuel, Théâtre du Torrent...);
- **L'organisation de la manifestation «Couleur(s) d'automne»** pour la partie culturelle et artistique.

Couleur(s) d'automne

En 2012 s'est déroulée la 5^e édition de «Couleur(s) d'automne» sur les rives du Lac de Machilly, un ancien marais réhabilité et préservé. Articulé autour du concept «entre nature et culture, ce que la nature nous donne, ce que l'homme

Coluche et l'Accueil de Jour l'Escale (structure d'hébergement d'urgence et de stabilisation et accueil de jour). L'action testée en 2011 a été reconduite en 2012 avec une vingtaine de participants.

Actions dans des quartiers prioritaires

En 2012 dans le cadre du CUCS, des œuvres environnementales éphémères ont été créées par des groupes d'habitants (au Perrier à Annemasse et à Fossard à Gaillard) pour, tout en étant accompagné par des artistes en résidence, **porter un autre regard sur l'environnement quotidien.**

Rousseau 2012 parcourt l'Agglo

Annemasse Agglo et les communes membres se sont engagées dans la dynamique mise en œuvre par la Région Rhône-Alpes autour du tricentenaire de la naissance de J.J. Rousseau. Les équipements et les services culturels de l'agglomération se sont fédérés afin d'organiser une vingtaine de manifestations, avec comme point d'orgue la journée anniversaire du 28 juin 2012.

En 2012, le Ciné Actuel a accueilli 24 130 spectateurs. Il a perçu une subvention annuelle de 48 000 €.

L'Atoll prend le large

Pour affirmer le rayonnement du futur quartier Etoile Annemasse-Genève, les élus ont souhaité que l'art et la culture prennent dès aujourd'hui toute leur place dans la transformation du quartier. Sur proposition d'Annemasse Agglo et de la Ville d'Annemasse, plusieurs structures se sont réunies autour de ce projet (FBI Prod, MJC Centre, Sud et Romagny d'Annemasse, EBAG, collectif de l'Atoll, Villa du Parc, Association Plattform, Bibliothèque d'Annemasse...) afin d'imaginer dès 2012 un programme d'interventions artistiques axées autour du Street art.

Ainsi, en avril 2012, deux actions ont été organisées :

- Une Roller Party par FBI Prod ;
- Des graffs par des élèves des stages Bozarts Vacances de l'EBAG et le collectif ROTI/YOTE PRESSION/WOZDAT coordonné par la MJC Romagny.

Pour poursuivre la célébration de la mutation du quartier, les différents artistes qui, depuis 12 ans occupent cet espace, ont proposé de lever l'ancre de manière originale. Ainsi, à partir de septembre, un collectif d'artistes autour de FBI Prod a transformé progressivement l'« Inter Hôtel » en bateau, jusqu'à sa visibilité complète du 1^{er} au 20 décembre 2012.

L'École des Beaux-Arts du Genevois

L'EBAG est un établissement d'enseignement artistique rattaché à Annemasse Agglo. L'école propose toute l'année des cours et des ateliers à un public amateur (enfants, jeunes et adultes), ainsi que des stages pendant les vacances, des activités petite enfance, périscolaires et des classes préparatoires aux concours des écoles supérieures d'art. L'école dispense un enseignement de qualité qui a su séduire des pratiquants au-delà des seules frontières de l'Agglo. Ainsi, l'EBAG peut s'appuyer sur une convention de partenariat et de coopération privilégiée avec la Haute École d'Art et de Design (HEAD) de Genève et l'École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy (ESAA).

C'est aussi une école du réseau APPEA, Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art.

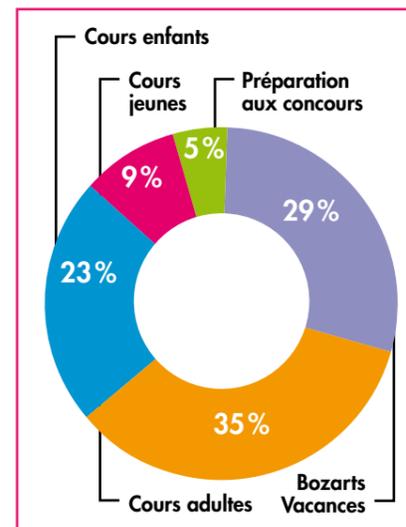
20 enseignants environ constituent l'équipe pédagogique auxquels s'ajoutent 6 agents dédiés à la gestion administrative et technique. La direction de l'EBAG invite durant l'année des intervenants ponctuels afin d'enrichir l'enseignement technique. En fonction des choix pédagogiques de l'équipe enseignante, des professionnels du monde de l'art (artistes, historiens d'art, graphistes, architectes, designers...) viennent alors partager leurs savoirs. L'EBAG accueille plus de 1300 participants tous secteurs confondus (année scolaire 2011-2012). En 6 ans, l'EBAG est passée de 615 à 964 inscrits (hors périscolaires), grâce notamment à la mise en place de Bozarts Vacances.

Origine géographique des inscrits pour l'année 2011-2012

SECTEURS D'ACTIVITÉS	COMMUNES DE RÉSIDENCE		TOTAL
	ANNEMASSE AGGLO	HORS ANNEMASSE AGGLO	
Pratiques amateurs, prépa concours, Saint-Julien	482	214	696
Bozarts vacances	199	69	268
TOTAL	681	283	964

Sur la totalité des inscriptions Bozarts Vacances, 74 % résident dans l'agglomération annemassienne.

Répartition des inscriptions par activité (hors prestations et formations en infographie)



En 2012, après une expérimentation couronnée de succès en 2011, l'école a déployé sur toutes les périodes de vacances scolaires le programme Bozarts Vacances. Ce nouveau service permet à Annemasse Agglo de proposer une véritable offre culturelle et éducative nouvelle durant ces périodes et d'élargir son public potentiel. Le nombre important et croissant de participants en 2012 témoigne à nouveau de son succès.

L'école occupe 7 sites répartis sur le territoire (Gaillard, Annemasse, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Saint-Cergues, Étrembières) et au-delà (Saint-Julien-en-Genève).

→ 99 communes représentées pour l'année scolaire 2011-2012.

→ 3 % des inscrits résident sur le territoire suisse.



Zone industrielle de Borly à Cranves-Sales

l'arrivée de l'entreprise Axer Transport, le renouvellement de Decide Life dans le cadre d'un projet d'extension de l'activité et la présence maintenue pour les entreprises Tita Creuset et Arpadis). La société Easy1 reste présente dans ses ateliers relais de Ville-la-Grand.

Un travail de réflexion juridique et financier a également été engagé dans l'année pour le développement d'une activité de restauration interentreprises sur le Technosite Altea (à Juvigny). Profitant de cette dynamique, le service développement économique a étudié la faisabilité et le potentiel économique pour compléter l'offre foncière par une offre immobilière locative sur le même site.

La remise à niveau des parkings et des espaces extérieurs des locaux de l'entreprise Scaime se sont quant à eux, achevés cette année. D'autres travaux sont encore à l'étude comme la rénovation de la toiture et des installations techniques fluides intérieures, compte tenu de leur vétusté.

L'offre foncière

Le Technosite Altea est un lieu stratégique où l'offre foncière permet l'accueil d'entreprises industrielles et tertiaires à haute valeur ajoutée. Son environnement naturel et ses caractéristiques

L - Le développement économique

Annemasse Agglo exerce sa compétence relative au développement économique dans deux grandes directions : le développement de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises et l'animation et la promotion économique du territoire.

Le développement de l'offre immobilière et foncière

L'offre immobilière

En 2012, le service a poursuivi son action pour maintenir le niveau d'occupation de l'offre immobilière du territoire. Le local qui s'est libéré dans les ateliers relais de Gaillard fait l'objet d'une prospection active avec en cours d'étude, une prochaine utilisation par une activité de formation à destination d'entreprises sous-traitantes en horlogerie. On notera que tous les autres locaux demeurent occupés (avec notamment

paysagères en font un site agréable et attractif pour les entreprises souhaitant s'implanter à proximité du bassin de vie genevois. En 2012, la société Lablabo s'est implantée à Altea, entreprise de pointe dans le secteur des conditionnements doseurs. L'arrivée de Mecasonic, spécialiste de la soudure des thermoplastiques (début des travaux d'installation prévu en 2013) a été préparée. Les études préalables pour le développement de la ZAC des Bois d'Arve se sont par ailleurs poursuivies : il s'agissait en 2012 d'engager une consultation pour des sondages géotechniques et de recherche de pollution des sols. Enfin, les dernières simulations financières du projet de Borly II ont été réalisées. Un accord avec la Commune de Cranves-Sales a été trouvé pour la rétrocession d'une partie des taxes foncières bâties générées par les nouveaux bâtiments à développer dans le périmètre du projet.

Création / reprise d'entreprises :

- En 2012, 1 173 projets ont été présentés et 370 accompagnés (dont 270 demandeurs d'emploi) ;
- 49 « mercredis de la création » ont été organisés auxquels ont accueillis 246 participants ;
- 672 participants ont assisté aux 173 réunions thématiques ;

Développement des entreprises :

- 14 entreprises ont été rencontrées.

L'animation et la promotion économique du territoire

Annemasse Agglo exerce sa compétence de développement économique par le biais de la MED, une société d'économie mixte créée en 2001. C'est une plateforme technique et opérationnelle qui anime, promeut et organise le développement économique du territoire. La MED centralise un certain nombre de ressources (RH, juridique, technique,...) qui lui permettent d'aider et d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises. Fort des résultats obtenus depuis sa création, le partenariat avec la MED s'est poursuivi en 2012 ; une consultation a cependant été engagée pour une poursuite de la mission au-delà du 01/01/2013.

Implantation d'entreprises

L'année 2012 a permis de rencontrer 74 partenaires et entreprises intéressées par le territoire (promoteurs immobiliers, entreprises, architectes, investisseurs...). La bourse des locaux a quant à elle, permis de recenser et promouvoir un stock de 110 à 140 offres de locaux et de foncier tout au long de l'année.

Promotion économique du territoire

En mars 2012, Annemasse Agglo était présente au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) pour la promotion du territoire au sein du stand commun « Lake Geneva Region ». La collectivité était également au 2^e forum d'Affaire Franco Suisse et au Salon de l'Immobilier d'entreprise (SIMI).

7 petits déjeuners ont été organisés sur le territoire sur des thématiques comme l'éco-construction, la structuration et le développement du commerce de centre-ville ou encore les pôles de compétitivité.

M - Le Téléphérique du Salève

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (ci-après GLCT TS) est la structure publique propriétaire de l'équipement et qui a pour objet l'exploitation du service des remontées mécaniques. Les membres du GLCT sont la République et Canton de Genève, la commune de Monnetier-Mornex et Annemasse Agglo. Ils assurent le suivi technique et administratif et financent à parité franco-genevoise pour un total de 375 000 euros par an sur la période 2008-2012.

En forte progression depuis 2007, la fréquentation du Téléphérique n'a pas atteint en 2012 le record historique de 2011 (voir les chiffres de fréquentation). Le plan de communication et marketing qui a été déployé par le délégataire a toutefois été efficace sur la période et a conforté le site comme point de passage important pour le tourisme sur le territoire.

La gestion opérationnelle du site est assurée par une entreprise dans le cadre d'une DSP. Cette contractualisation avec un prestataire privé présente un certain nombre d'avantages et notamment de pouvoir bénéficier d'un niveau d'expérience et de compétence dont l'Agglo ne dispose pas en interne. Aussi, c'est un gage de qualité et de continuité pour le devenir de l'installation.

En 2012 la DSP est arrivée à son terme et un nouvel appel d'offre a été lancé auquel ont répondu deux entreprises, le titulaire pour une reconduction et un groupement dans lequel se trouvent notamment RATP Dev et TPG France (société qui exploite depuis 2002 les transports publics dans l'agglomération annemassienne). La décision d'attribution a été prise en mai 2013 en faveur du groupement qui présentait une offre plus ambitieuse et notamment tournée vers le Grand Genève.



Le téléphérique du Salève

Romande de 60 000 €. Cette aire fait partie intégrante de la nouvelle DSP, ce qui signifie que l'exploitant en assure la gestion, l'entretien et la maintenance.

Les activités annexes du site

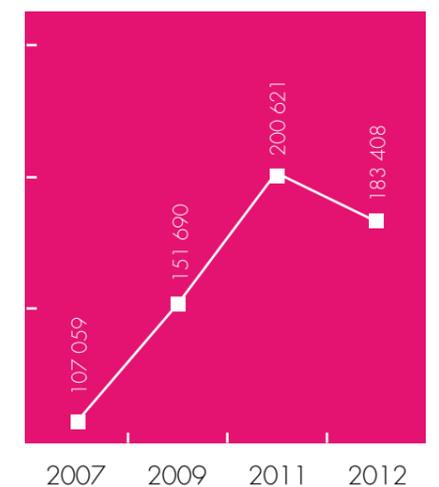
De par son implantation et sa fréquentation, le site abrite d'autres activités. On notera que la gestion du restaurant « Horizon » situé dans le bâtiment d'arrivée, a été confiée à la société du Restaurant du Salève par voie de concession domaniale (contrat de gérance du restaurant qui dépend du domaine public du GLCT TS).

Poursuivant son partenariat avec la société Swisscom, le GLCT TS a signé le 24 avril 2012 un contrat de concession pour les années 2013 à 2022 pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation de réseaux de télécommunications sur la gare d'arrivée du Téléphérique. Ce contrat apportera au GLCT TS un revenu de 120 000 € par an (indexé sur l'indice du coût de la construction).

62 900 € ont été investis pour remplacer l'ancienne aire de jeux : les nouveaux équipements en bois et acier s'intègrent parfaitement au site et ont pu être financés grâce à un don de la Loterie

Les grands travaux

Sur la base d'un diagnostic effectué en 2011 par un cabinet spécialisé, le GLCT TS a décidé de réaliser en fin d'année 2012, des investissements pour un montant prévisionnel de 2 790 029 € (financés principalement par l'emprunt et des fonds propres). Les travaux prévus permettront de remplacer l'automatisme (la partie électrique de l'installation), le câble tracteur et les 4 câbles porteurs. En 2012, seul le remplacement de l'automatisme a pu être mené à son terme. Pour les câbles qui sont les travaux les plus onéreux, le GLCT TS finalise les modalités de financement.

FRÉQUENTATION DU SITE DEPUIS 2007 (en nbre de voyageurs)



les services
ressources

A - Les Ressources humaines

Le service RH est une fonction support d'Annemasse Agglo. Il a la responsabilité de fournir à l'ensemble de la structure les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il assure aussi aux agents un contexte professionnel dynamique.

Le service RH a une vision transversale de toutes les directions et peut ainsi planifier les recrutements, les formations, la mobilité des agents, la gestion de carrière, l'organisation des services. Il assure également la gestion technique et administrative qui recouvre la rémunération légale et statutaire, le temps de travail, les prestations sociales, la santé et la sécurité des agents, les instances paritaires et l'information des agents.

Les effectifs de l'agglo

Au 31 décembre 2012, Annemasse Agglo compte 350 agents territoriaux dont :

- 276 agents titulaires et stagiaires ;
- 71 non titulaires en CDD ;
- 3 non titulaires en CDI.

La collectivité accueille également 4 apprentis, 1 agent en service civique et 11 stagiaires (répartis sur l'année pour ces derniers).

Les mouvements de personnel en 2012

Comme nombre de collectivités frontalières, Annemasse Agglo doit faire face chaque année à d'importants mouvements de personnel. Les 28 départs définitifs enregistrés en 2012, auxquels se sont ajoutés 35 contrats de remplacement ou de besoin occasionnel, ont généré un fort accroissement des activités de recrutement. En tout, ce sont 1 231 candidatures qui ont été traitées pour 63 recrutements.

Les actions en 2012

- Le service RH a initié un **plan de formation biannuel** ambitieux, avec comme priorité de faire monter en compétences l'ensemble des agents. Sont concernées : les formations obligatoires de sécurité, les formations spécifiques de la filière Police et celles des métiers de l'eau, les formations informatiques liées à l'utilisation de nouveaux logiciels, la lutte contre l'illettrisme, les formations management, les formations des éboueurs et gardiens de déchèteries ;
- La **structuration des directions et des services** s'est poursuivie avec la prise en compte des nouvelles missions de l'agglo ;
- Le déménagement et l'installation à l'Hôtel d'agglo a fortement mobilisé le service qui est resté très attentif à la **préservation du dialogue social**. Les représentants du personnel et les instances paritaires ont été associés au projet d'installation à l'Hôtel d'agglo (visites en cours de construction, Plan de Déplacement des Administrations - PDA, attributions des places de parkings, aménagement des horaires...).

- Une équipe projet a été constituée et une évaluation des besoins en hygiène et entretien des locaux (hôtel d'agglo et services extérieurs) a été réalisée avec un Cabinet Conseil en Hygiène des locaux. La réflexion a été menée en associant étroitement le personnel de l'hygiène et de l'entretien des locaux : la réorganisation a permis la réduction significative des références de produits d'entretien mais surtout une amélioration des conditions de travail et une réduction de la pénibilité.

B - La commande publique

Le service de la commande publique accompagne l'ensemble des services de l'Agglo à la fois pour la passation des marchés publics et pour le suivi de leur exécution. Dans un souci de sécurité juridique et d'efficacité économique, elle s'assure du respect des règles du code des marchés publics. Son activité s'articule autour de trois compétences :

- **L'expertise technique** pour les types de procédures, la définition des besoins, la rédaction des pièces administratives, la gestion de la procédure de passation ;
- **Le suivi d'exécution** : reconductions et avenants, gestion technique, PV de réception des travaux, gestion financière, calcul des variations de prix ;
- **L'achat de fournitures de bureau et de mobilier de bureau** pour l'ensemble des services de l'agglo.

L'activité en 2012 est restée importante même si le nombre de marchés notifiés a légèrement baissé pour atteindre 124 marchés en 2012 (contre 149 en 2011). Ce total se répartit entre Annemasse Agglo (avec 109 marchés pour un montant global de 18 903 294,23 € HT), Territoires 38/SED 74 (TERACTEM) - mandataire

d'Annemasse Agglo pour les projets tramway et BHNS (10 marchés pour un montant de 2 508 451,89 € HT) et enfin, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève (5 marchés pour un total de 469 017,88 € HT).

Il y a eu 440 réponses au total, soit une moyenne de 3,55 candidatures par marché.

Cette année a aussi vu le nombre de procédures administratives lancées légèrement en retrait comparé à 2011 (73 contre 83). Toutefois le panel de procédure utilisé s'est diversifié.

En 2012, la forme du groupement de commandes a également été utilisée pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sur un projet d'aménagement urbain (espaces publics du pôle d'échanges de la gare d'Annemasse). La coordination est complexe, mais le groupement permet une économie de temps et une efficacité technique accrue.

59 000 € TTC ont été investis en annonces et insertions légales au cours de l'année 2012.

Les commissions

En plus de la commission d'appel d'offres classique, le service commande publique gère les commissions d'appel d'offres spécifiques pour :

- Le marché d'actions de développement économique ;
- Les marchés relatifs aux projets tramway et BHNS.

La même logique de spécialisation a été retenue pour les missions de Délégation de Service Public (DSP) et le service commande publique anime :

- La commission de DSP pour la gestion du centre de Loisirs Pierre Martin ;
- La commission de DSP des transports ;
- La commission de DSP pour l'exploitation du téléphérique du Salève.

Enfin, deux commissions concernant les appels d'offres pour l'exploitation du téléphérique du Salève et pour le Centre

Intercommunal d'Actions Sociales sont également animées par le service commande publique.

Au total, 38 commissions se sont réunies en 2012.

Les achats

En 2012, 390 commandes de fournitures de bureau et de papier ont été réalisées pour un total de 27 093,75 € TTC (contre 31 090 € TTC en 2011). Cette baisse s'explique par des tarifs renégociés lors du nouveau marché mis en place au 1^{er} janvier 2012.

Les commandes de mobilier ont été limitées en vue du transfert des services vers le nouveau siège d'Annemasse Agglo effectif fin 2012 (l'ameublement du nouveau siège a été géré par la DAG).

En revanche, du mobilier neuf a dû être commandé pour un montant de 18 693,00 € TTC pour l'emménagement de la CSI dans de nouveaux locaux.

Pour les besoins courants des services de l'agglomération, 8 commandes de mobilier ont été passées pour un montant de 2 055,28 € TTC (contre 5 680,20 € TTC en 2011).

Les Ressources Humaines

Le service est animé par une équipe de 6 agents (y compris responsable de service) :

- 3 agents en charge de la rédaction/passation des marchés ;
- 2 agents en charge du suivi d'exécution et des achats ;
- 1 assistante administrative.

Chiffres-clés :

→ Coût annuel de l'action sociale en faveur du personnel pris en charge par l'agglo :

247 194 € ;

→ 12 agents ont reçu la médaille d'honneur, régionale, départementale et communale ;

→ 5 départs en retraite ;

→ Masse salariale totale de 12 977 542 € ;

→ budget formation : 44 293€.



La plate-forme de dématérialisation

Opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2010, elle permet d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par Annemasse Agglo.

→ <http://annemasse-agglo.marcoweb.fr>

L'année 2012 est marquée par une nette augmentation du nombre d'offres reçues par voie dématérialisée : 13 en 2011, 24 en 2012 (sur 440 plis reçus). Cette tendance semble se confirmer, certaines entreprises ayant définitivement opté pour ce mode de remise des offres. Le succès de la dématérialisation se retrouve également au niveau des retraits de dossiers de consultation. Ceux-ci sont à présent effectués à 90% sur la plateforme soit 715 retraits identifiés* en 2012.

* L'identification sur la plateforme de dématérialisation pour le retrait de dossier n'est pas obligatoire. Le nombre réel de retraits doit donc être beaucoup plus important.

En 2012,

220 produits utilisés pour le parc auto ont été recensés. Une vingtaine présentent des risques pour la santé ou l'environnement et sont progressivement remplacés.

C - Hygiène et Sécurité

Le service Hygiène et Sécurité remplit une mission transversale auprès de tous les services d'Annemasse Agglo. L'objectif est d'améliorer la connaissance des agents quant aux risques professionnels pour optimiser l'environnement de travail, réduire les accidents et la pénibilité. Pour sensibiliser les agents et diffuser les bonnes pratiques dans les procédures de travail, le service conseille à trois niveaux :

→ **L'organisation du travail** : simplification des procédures, optimisation des déplacements, limitation des manipulations ou des expositions aux dangers...;

→ **L'environnement technique** : les équipements de sécurité ou de protection, la qualité des outils ou des matériels, autant d'éléments qui concourent largement au maintien de bonnes conditions de travail;

→ **Les formations** (obligatoires ou non) des agents pour la sensibilisation aux risques.

La mise en œuvre des préconisations est ensuite de la responsabilité du chef de service concerné.

En 2012, le transfert de l'Hôtel d'Agglo a été l'occasion de nombreux changements et d'améliorations du point de vue hygiène et sécurité. Le service a notamment :

→ Recensé les besoins de formation à la prévention pour tous les services (gestes et postures, secourisme, CACES pour la conduite d'engins...);

→ Participé à la sécurisation des locaux et des agents : en tenant compte de l'expérience acquise dans les précédents locaux, cela a abouti au contrôle d'accès avec badges, aux procédures d'évacuation incendie,...

→ Effectué le recensement des produits utilisés par l'Agglo (au niveau des parcs auto, bâtiments, espaces verts,...) pour remplacer quand cela est possible les plus nocifs;

→ Travaillé à la perspective organisationnelle de l'Hôtel d'Agglo et au plan de déplacement des administrations;

→ Effectué une étude sur les besoins en équipements de protection individuels pour l'ensemble des agents.

D - Le Système d'Informations Géographiques (SIG)

Il s'agit d'un ensemble de données repérées dans l'espace, structuré de façon à pouvoir en extraire rapidement des synthèses utiles à la décision. Il permet une meilleure gestion des informations disponibles au sein de la collectivité pour gagner en efficacité et croiser les données pour l'analyse du territoire. C'est un outil fédérateur qui permet de garantir l'unicité de l'information et donc sa fiabilité.

La mission du service SIG est de maintenir le fonctionnement de cet outil et d'assister les utilisateurs dans la création, la mise à jour et la consultation des données.

Aussi, le service a poursuivi en 2012 l'actualisation du socle de données comme les PLU ou les informations sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Trois actions majeures ont également été menées :

→ La prise en compte de la réforme des DT/DICT (Déclaration de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et la sensibilisation des services à l'application de la nouvelle réglementation;

→ la migration du serveur SIG;

→ la sensibilisation des utilisateurs à la nouvelle version du SIG (une centaine d'utilisateurs se servent de l'outil SIG).



→ Concernant le projet des 6 chalets rue des jardins pour l'hébergement de familles sédentarisées, l'Agglo a finalisé l'acquisition de la partie du terrain encore manquante.

Négociations

Sur la demande des autres directions de l'Agglo et sur la base d'études permettant d'estimer les emprises nécessaires, le service pilote un certain nombre de négociations avec les propriétaires fonciers avant que les travaux ne soient réalisés. Ainsi, en 2012, des actions ont été conduites pour :

→ Les terrains permettant la réalisation des « parkings + relais » nécessaires au service des transports urbains (Carrefour des Chasseurs à Cranves-Sales);

→ La réalisation de carrefours giratoires aux Cheneviers (Cranves-Sales) et aux Esserts (Annemasse) sur la RD 1206;

→ Les quais de transfert des ordures ménagères à Vétraz-Monthoux pour le tri sélectif;

→ La cession du bail emphytéotique pour Pierre de Soleil, particulièrement longue et compliquée du fait du remplacement d'un locataire associatif par une entreprise.

Le SIG en chiffres

→ 47 suivis d'envoi de données;

→ 39 projets cartographiques réalisés;

→ 22 nouveaux utilisateurs formés;

→ Intégration partielle dans le SIG des données assainissement sur l'ex-CCV et des données utiles à la réalisation de la carte des eaux pluviales.

E - Gestion administrative du patrimoine

Le service patrimoine mobilier assure la gestion administrative du patrimoine (achat, vente, location, servitudes...). En 2012, le service a initié ou conclu les transactions immobilières suivantes :

Acquisitions

→ À Arthaz, Étrembières et Saint-Cergues, l'Agglo a acheté des terrains autour des forages d'eau potable de manière à mettre en place les périmètres de protection;

→ L'Agglo est devenue propriétaire de La Kamouraska, un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et du terrain alentour suite à la résiliation du bail emphytéotique pour motif d'intérêt général;

Assurances en 2012

- 8 sinistres juridiques déclarés ;
- 17 sinistres responsabilité civile ;
- 15 sinistres de dommage aux biens ;
- 40 sinistres autos pour 158 véhicules assurés ;
- 28 contraventions.

L'Agglo est assurée pour ses 205 immeubles et ouvrages.

Ventes

Le service a conclu la vente d'un terrain à proximité du commissariat rue du Chablais à Annemasse. Le bien, cédé à la SIGEM, est destiné à la réalisation de logements sociaux.

Des négociations sont également en cours pour revendre des biens appartenant à l'Agglo, notamment l'ancien siège rue du Petit Malbrande à Annemasse.

Le service assure d'autres missions qui visent à suivre et régulariser administrativement toutes les procédures et tous les accords entre propriétaires, locataires et usagers de biens immobiliers. On notera notamment les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui, pour 2012, concernent :

- Le périmètre de captage à Grange Barthoux sur la commune de Lucinges ;
- Le captage des Pralets à Lucinges et le forage du Bray à Cranves-Sales.

Servitudes

2012 a également permis de régulariser un nombre important de situations de servitude qui permet juridiquement d'utiliser ou d'intervenir sur un espace privé (faire passer ou réparer des canalisations, tracer un sentier, etc.). Pour l'eau potable et l'assainissement, 118 autorisations de passage et 69 actes de servitudes ont pu être enregistrés dans un cabinet notarial. Pour les travaux liés à la 2x2 voies (carrefour de Machilly), 80 parcelles étaient concernées et 62 propriétaires ont pu être rencontrés. Enfin pour les Sentiers des Voirons qui traversent 125 parcelles, ce sont 46 autorisations qui sont en cours de finalisation.

Locations

Le service gère environ 50 baux dont ceux des Ateliers Relais à Gaillard et Ville-la-Grand et des ONG occupant la CSI, Avenue Émile Zola à Annemasse.

F - Les Archives

La gestion des archives est une obligation pour les établissements publics et obéit à un certain nombre de règles. Les missions s'articulent autour des 4 «C» :

- **La collecte des archives**, en sélectionnant les archives définitives et en définissant les délais et les critères de tri des archives éliminables ;
- **Le classement des archives**, en formant les agents de l'Agglo et en s'assurant que les instruments de recherche produits sont normalisés et compréhensibles ;
- **La conservation des archives**, dans des locaux sécurisés et adaptés ;
- **La communication des archives**, en organisant l'accueil, la recherche dans les fonds et la consultation des dossiers.

Le service Archives organise la collecte et le processus qui vise à sélectionner et organiser les documents : il s'agit de faire le choix entre ce qui est éliminable au bout d'un certain délai et ce qui doit être conservé à des fins réglementaires, historiques et statistiques. Pour cela, l'archiviste conçoit des outils de gestion personnalisés pour les services et directions de l'Agglo : des référentiels de tri et de conservation, des tableaux de gestion des archives, mais aussi des supports de communication adaptés (guide de bonnes pratiques, formations internes).

2012 a vu l'achèvement d'un travail de fond de 5 années et d'une rationalisation des archives : c'est un total de 850 mètres linéaires (ml), soit 80% du volume existant qui a pu être classé, les archives courantes restant utiles au fonctionnement des services. 375 ml ont été éliminés soit quasiment le même volume déménagé en 2012 (4 230 ml),

contribuant à une diminution des coûts de transport et de stockage.

Aussi, l'emménagement dans le nouveau siège social de l'Agglo a permis au service Archives de disposer de locaux neufs, adaptés à la conservation et à la communication des archives, ce qui représente une nette amélioration des conditions de mise en œuvre de ces missions. L'ensemble des documents communicables est centralisé pour la première fois en un lieu unique, réparti dans 313 m² de magasins dédiés à leur conservation.

Avec ce nouvel équipement, Annemasse Agglo bénéficie de moyens adaptés pour communiquer ses archives et en faciliter l'accès : une salle de consultation d'une surface de 44 m² est consacrée à l'accueil du public et des agents. Un guichet unique permet de centraliser toutes les demandes d'information, quels que soient leurs supports de conservation car l'archiviste occupe deux autres missions : celle de Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA) en lien avec la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) depuis 2009 et celle de Correspondante Informatique et Libertés (CIL) en lien avec la Commission Nationale de l'Informatique et des

Libertés (CNIL) à partir de 2013.

Les citoyens et les agents de l'Agglo disposent ainsi :

- **D'un droit d'accès libre et gratuit** aux archives, aux documents administratifs ou aux données publiques ;
- **D'un droit de communication, de reproduction et de réutilisation** des documents ou des données librement communicables ;
- **D'un droit d'accès et de rectification** aux documents et aux données qui les concernent.

Le service des archives est en charge de la sensibilisation des agents de l'Agglo sur les méthodes de classement de leurs dossiers actifs et de l'archivage de leurs dossiers clos. Il accueille désormais le public et les agents dans des locaux adaptés, tant pour la consultation des archives et des documents administratifs que pour l'exercice de leurs droits d'accès et de modification des documents ou des données qui les concernent.

Chiffres-clé 2012

- Élimination de 97,70 ml et classement de 128,68 ml d'archives publiques ;
- Conditionnement de 41,15 ml d'archives nouvellement classées ;
- Communication de 261 dossiers correspondant à 106 demandes des agents ;
- Consultation sur <http://www.annemasse-agglo.fr/nousconnaitre/les-archives/des-pages-Archives> par 131 visiteurs uniques.



G - Communication

Le service Communication de l'Agglo est un service transversal qui assume trois missions principales :

- Pour tous les projets de la collectivité, et notamment ceux qui sont tournés vers le grand public, conseille et accompagne les responsables concernés pour les aider à bien informer et bien communiquer (communication externe);
- D'un point de vue plus institutionnel, le service communication développe le plan de communication qui vise à améliorer l'image du territoire;
- Enfin le service communication prend en charge la communication interne.

Les services de l'Agglo ont tous besoin de manière ponctuelle de communiquer sur leurs activités. La communication travaille également sur l'identification du rôle de l'Agglo dans la vie de la population pour que les usagers comprennent mieux son fonctionnement et son utilité. Elle assure aussi la communication de structures qui dépendent de l'Agglo comme l'EBAG.

Ressources Humaines

- 1 personne à l'accueil (avec un recrutement prévu en 2013);
- 3 chargés de communication;
- 1 responsable de service;
- 1 personne gestion du protocole.

La communication institutionnelle a pour objectif de façonner une nouvelle image pour le territoire de manière à ce que les habitants en soient fiers. La communication sur les grands projets (BHNF, tramway, pôle d'échange multimodal,...) permet de rénover l'image, de créer une nouvelle dynamique.

Enfin, la communication interne pour les agents et les élus est importante pour que chacun comprenne le sens de l'action commune, mais aussi pour que le dialogue existe entre les services. Le service communication gère de nombreux outils et événements pour atteindre cet objectif.

Communication externe

- Communication de chantier sur le BHNS (aménagement de voies);
- Implantation place de la gare d'une exposition permanente sur le pôle d'échanges multimodal;
- Réalisation de 3 numéros de Côté Agglo, le magazine d'information pour tous les habitants, encartés dans les bulletins des communes membres;
- Organisation d'une communication innovante pour la destruction du bâtiment « l'Atoll »;
- Conception des supports de l'EBAG (plaquette, guide, affiches,...);
- Organisation des journées d'accueil « Nouveaux arrivants »;
- Participation au groupe de travail « communication du centre aquatique » composé d'élus et de techniciens de la ville d'Annemasse et de l'Agglo. L'objet de ce groupe de travail est de communiquer sur le chantier du futur centre aquatique;
- Lancement d'une démarche de marketing territorial pour réfléchir au positionnement et à l'attractivité du territoire.

Communication institutionnelle

- Rédaction et diffusion de 70 communiqués de presse;
- Refonte et modernisation de la charte graphique de l'Agglo; une action est aussi menée pour que cette charte soit utilisée par tous les agents;
- Mise à jour du site internet (annemasse-agglo.fr);
- Conception et réalisation de supports officiels (vœux, rapport d'activités,...).

Communication interne

- Réalisation de 6 BIP (Bulletin d'Information du Personnel);
- Communication sur le déménagement vers le nouveau siège de l'Agglo (communication externe et interne);
 - Organisation d'une réunion exceptionnelle en septembre 2012 avec 600 agents de l'Agglo et des communes pour échanger sur l'impact des grands projets de l'agglo et pour se rencontrer;
 - Organisation avec les agents des communes en contact avec les publics, de réunions de sensibilisation sur les travaux à venir pour pouvoir mieux répondre aux questions des usagers;
 - Pilotage du projet de refonte de l'intranet, de la rédaction du cahier des charges à la conception pour une mise en ligne prévue en 2013.



Outil de communication créé pour la réalisation de réunions publiques autour du projet Tango

H - Le service informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms (INTT)

Le service prend en charge la gestion de l'ensemble du parc informatique de l'Agglo ce qui recouvre, outre la maintenance des équipements existants, la conception, le déploiement et la mise à jour des différents réseaux.

Du point de vue matériel, le service gère un parc constitué d'environ 350 postes de travail répartis sur une dizaine de sites, dont 120 postes sur l'Hôtel d'Agglo. Par convention, le service INTT assure également la gestion informatique du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Le parc des moyens d'impression se compose de 30 MFP (Imprimante Multi Fonctions) couleur et noir/blanc, ainsi que de 3 traceurs A0.

En 2012, les 7 agents qui composent le service se partagent différentes compétences :

- 4 personnes à la cellule infrastructure, dont un ingénieur responsable;
- 1 responsable des applications et projets;
- 1 assistante administrative;
- 1 responsable du service.

Les points forts de 2012

Cette année, l'attention s'est concentrée sur le transfert du siège et de plusieurs sites distants vers le nouvel Hôtel d'Agglo. À cette occasion, les infrastructures serveurs de l'ancien siège ont été remplacées afin de construire un nouvel environnement technique utilisant les dernières technologies disponibles. Ainsi, 2 salles serveurs redondantes ont été créées dans le nouvel Hôtel d'Agglo. Ce système permet d'assurer la continuité de service en cas d'incident, la deuxième salle prenant le relais si la première cesse de

fonctionner. Ce sont près de 120 postes de travail qui ont été paramétrés sur le nouveau réseau et réinstallés. L'Agglo dispose aujourd'hui d'un équipement optimisé quant à la sécurité et l'accessibilité de ses données.

En parallèle, un Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) a été validé le 30 juillet 2012. Il fixe les orientations prioritaires en terme de projets informatiques et les planifie jusqu'au 31 décembre 2014.

3 projets parmi les 45 identifiés amélioreront encore les infrastructures et le fonctionnement de l'Agglo au bénéfice des agents et des usagers :

- la refonte des systèmes d'information pour la gestion des ressources humaines et des finances;
- l'informatisation de la gestion des services techniques;
- l'accompagnement technique du service communication pour la mise en œuvre de l'intranet.

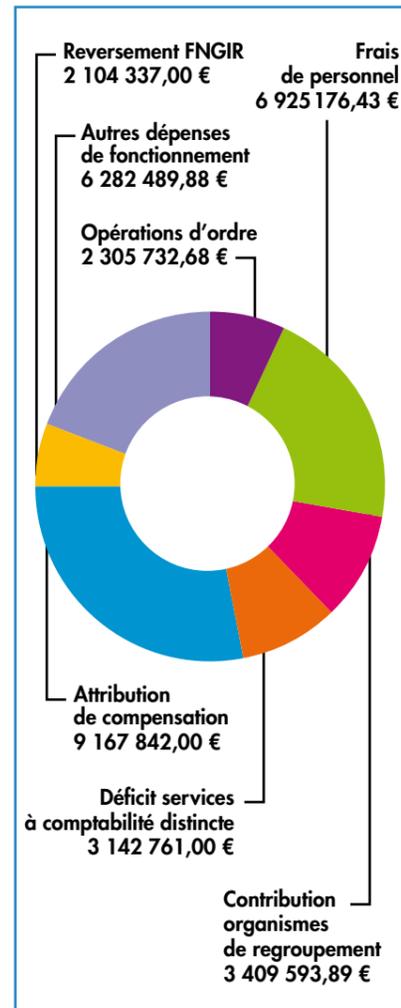


les comptes
administratifs

A - Le budget général

Les dépenses de fonctionnement

Si les comptes administratifs permettent une vision comptable de l'exercice passé, leur lecture apporte également un éclairage particulier sur l'activité d'Annemasse Agglo. Ils renseignent sur l'emploi des fonds publics au travers des différentes compétences de la Communauté d'Agglomération et aident à l'appréciation de sa situation financière.



Les frais de personnel (6 925 K€)

Il s'agit de la 2^e charge la plus importante des dépenses de fonctionnement, avec un peu moins de 21% des dépenses totales. En 2012, 165,82 agents constituent l'effectif Équivalent Temps Complet (ETC), soit une augmentation de 5,88 agents par rapport à 2011;

Les subventions (1 437 K€)

Annemasse Agglo soutient financièrement un certain nombre d'associations et les aide à mener des actions dans des domaines variés;

1- Le domaine culturel et sportif (85 K€).

Une partie de cette somme a permis de financer le fonctionnement de l'activité cinéma d'art et d'essai de la MJC Centre (48 K€). Afin d'organiser le festival du PATAF, l'association « Théâtre du Torrent » a obtenu une aide de 8 K€. Enfin, le soutien financier dans le domaine sportif s'élève à 26 K€, consacré notamment à l'organisation de la course Annemasse-Bellegarde, (Vélo Club Annemasse, 24 K€) et à divers tournois et compétitions (Tournois de Tennis et compétition de ski, 2 K€).

2- Le domaine économique (371 K€)

L'EPIC Annemasse-Les Voirons Tourisme a bénéficié de 351 K€ dont 109 K€ ont été destinés à l'événementiel (pour les manifestations grand public « Couleur(s) d'Automne » et « Papilles & Pupilles »). Par ailleurs, 20 K€ ont été versés à l'association Genevois Haut Savoyard (GHS74) pour l'accompagnement financier de la création ou reprise d'entreprises au niveau local.

3- Le domaine scolaire (39 K€)

Cette subvention, versée aux associations sportives des collèges et lycées de l'agglomération, favorise la pratique sportive en milieu scolaire ainsi que l'organisation d'actions pédagogiques variées.

4- Le domaine social et l'emploi, la politique de la ville et le logement

719 K€ ont été consacrés à cette compétence essentielle dont 691 K€ pour les associations et autres partenaires développant des actions en faveur de la formation, de l'emploi et de l'accompagnement social :

- 143K€ pour la Mission Locale, menant des actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes du Genevois haut-savoyard, avec notamment l'aide à la recherche d'emploi et le dispositif d'hébergement d'urgence des jeunes (DHUJ);



La Communauté d'Agglomération a de plus apporté un soutien :

- aux personnes âgées, en subventionnant les associations œuvrant dans ce domaine : associations « Au rendez-vous des Gentianes » (6 K€), « REGAR » (12 K€) et « Les aînés de l'agglo » (1 k€),

- aux personnes handicapées : Association Espace Handicap (76 K€).

L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a également bénéficié d'un financement de la Communauté d'Agglomération (5 K€) ainsi que l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de La-Rochesur-Foron (32 K€) pour le fonctionnement de l'équipe mobile psychosociale.

5- Les autres domaines

15 K€ ont été versés à l'association « Air Rhône Alpes » afin de lutter contre la pollution de l'air. L'association « Animaux Secours » a bénéficié de 56 K€ en matière de sécurité et de salubrité.

En ce qui concerne les œuvres sociales en faveur du personnel, 5 K€ ont été attribués à « l'Amicale du personnel ». 91 K€ ont été versés dans le cadre de la participation au frais d'état civil de la commune d'Ambilly.

Enfin, un soutien financier de 150 K€ a été versé pour l'organisation et l'animation d'une manifestation internationale labellisée par l'ONU dans le cadre d'un partenariat avec l'UNITAR sur la thématique du développement durable.

Les contributions aux organismes de regroupement (3 410 K€)

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Communauté d'Agglomération adhère à d'autres structures intercommunales et contribue à leur fonctionnement :

- le SIGCSPRAA a bénéficié de la participation financière la plus importante (2 594 K€);
- en finançant le GLCT du téléphérique du Salève à hauteur de 183 K€, Annemasse Agglo s'implique également dans l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique;
- elle participe aussi de façon significative à l'accueil des gens du voyage en adhérant au SIGETA (98 K€);
- le CIAS bénéficie d'un financement (285 K€);
- l'ARC Syndicat Mixte porte, depuis 2010, le projet d'Agglomération du Grand Genève, avec 230 K€ d'aide de la Communauté d'Agglomération;
- étant impliquée dans la construction du nouvel hôpital, l'Agglo finance le SMHIAB (20 K€);

Les intérêts de la dette (370 K€)

Ils ne mobilisent que 1,11% des dépenses totales mais sont néanmoins en progression par rapport à 2011 (0,59 %) en raison du recours à l'emprunt pour le financement de la construction de l'Hôtel d'Agglo. Une partie des charges financières est toutefois remboursable par les budgets annexes ;

Le déficit des services à comptabilité distincte (3 143 K€)

Le développement des transports publics de l'agglomération annemassienne et les travaux d'eaux pluviales sont largement financés par le budget général, en alimentant les budgets annexes à hauteur de 1 661 K€ pour les transports et de 1 329 K€ pour les eaux pluviales. De plus, 153 K€ ont été consacrés au service eaux usées du budget de l'assainissement. Ce financement incombe au budget général pendant 8 ans et de façon dégressive à compter de 2008, conformément aux dispositions définies par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférée (CLECT) ;

Le fonctionnement du service économie (564 K€)

Dans le cadre d'un marché, il est assuré par la MED ;

Le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

C'est à hauteur de 2 104 K€ qu'Annemasse Agglo abonde le FNGIR cette année, un montant compris dans les recettes de la fiscalité ;

L'attribution de compensation (9 168 K€)

44,05% du produit net de la fiscalité (hors FNGIR) est reversé aux communes ;

Le Fonds de Compensation Intercommunal et Communal (FPIC)

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale résultant de la réforme de la fiscalité professionnelle et consistant à répartir une fraction des ressources fiscales des collectivités plus aisées vers les collectivités moins favorisées. Le FPIC qui représente en 2012 80 K€, est réparti entre les communes membres et l'EPCI : la part de l'Agglo correspond à 18 K€ ;

Les autres dépenses de fonctionnement (3 893 K€)

Elles sont le reflet des charges d'exploitation des services. On notera principalement :

- Les frais d'étude (177 K€) correspondant notamment :
 - à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déménagement des services dans le nouvel Hôtel d'Agglo (34 K€),
 - au document d'aménagement commercial (DAC) (18 K€),
 - à l'étude sur le marketing territorial (28 K€),
 - à l'étude sur le transfert de l'EHPAD Kamouraska dans le patrimoine d'Annemasse Agglo (14 K€),
 - à l'étude d'urbanisation de la Zone des 3 Noyers (17 K€),
 - aux études menées dans le cadre du projet social de territoire (43K€).

- Les honoraires : 57 K€
- Les primes d'assurance : 72 K€
- Les frais de carburant et autres fluides : 353 K€
- Les frais liés à l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier : 268 K€
- Les prestations de services diverses et la maintenance : 580 K€
- Les charges locatives : 281 K€
- Les fournitures diverses : 278 K€
- Les frais de communication (documentation, affranchissement, télécom...) : 384 K€

- La DSP du Centre Aéré : 366 K€
- Les indemnités des élus : 491 K€
- Les annulations de titres sur exercices antérieurs pour 65 K€

Les amortissements (2 284 K€)

Il s'agit d'une partie de l'autofinancement qui représente près de 5% des dépenses totales ;

Les recettes de fonctionnement**Les locations (266 K€)**

Elles concernent le commissariat (131K€), les ONG (dans le cadre de la cité de la solidarité, 14 K€), la salle mise à disposition du Tribunal d'Instance (10 K€).

Le produit des locations de l'appartement mis à disposition de l'association des Soins à Domicile (15 K€), de l'immeuble de l'APRETO (27 K€) et de l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel de la région Lyonnaise (AURAL) (9 K€) sont également comptabilisés.

À ce produit s'ajoutent les loyers versés par les gens du voyage « sédentarisés » et par le personnel logé pour nécessité de service ;

Le prélèvement Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU) (86 K€)

Avec la loi SRU, les communautés d'agglomération dotées d'un PLH ont l'autorisation de percevoir le prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes (membres de l'EPCI) et dont le pourcentage de logements sociaux est inférieur à 20% de leur parc locatif. En 2012, au titre de l'année 2011, les communes concernées par cette mesure ont été prélevées à hauteur de 35 K€ (Ambilly), de 28 K€ (Cranves-Sales) et de 23 K€ (Ville-la-Grand) ;

Les subventions (514 K€)

Elles correspondent aux compensations que le Département et la Région versent pour l'utilisation des gymnases intercommunaux par les élèves des collèges et lycées (87 K€), aux aides de l'État et d'autres partenaires dans le cadre des actions menées au titre du CUCS (158 K€) et du PLH (45 K€), aux aides de la Région et de l'Europe pour l'animation et le développement de la CSI (177 K€), aux participations des communes pour les prestations périscolaires de l'EBAG (47 K€) ;

Les remboursements divers (1 764 K€)

Ils se rapportent essentiellement à la participation des budgets annexes aux charges fonctionnelles du budget général (483 K€) au remboursement des services mutualisés de police et de voirie par les communes du secteur des Voirons (864 K€), au remboursement d'intérêts d'emprunt de l'Hôtel d'Agglo (154 K€) et dans le cadre de compétences transversales, au remboursement de salaires d'agents :

- agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité (16 K€) ;
- agents chargés des espaces verts (budget eau), de la gestion des servitudes, du SIG (110 K€) ;
- agent chargé de la gestion des ressources humaines de l'EHPAD « Les Gentianes » (23 K€).

Les autres recettes (350 K€)

Le budget enregistre des recettes diverses provenant des inscriptions à l'EBAG (191 K€), du produit de la facturation des prestations des services techniques (bâtiments, espaces verts, garage) pour le compte des autres budgets (113 K€), du remboursement d'assurances (29 K€), de recettes exceptionnelles (70 K€) ;

La fiscalité (21 043 K€)

Elle se rapporte aux produits de la cotisation foncière des entreprises de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier non bâti, de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de la TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales), des IFR (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) ;

Les allocations compensatrices (553 K€)

Ce sont des compensations pour exonération de taxe professionnelle et taxe d'habitation que verse l'État ;

L'attribution de compensation (355 K€)

Les communes d'Ambilly et de Lucinges reversent l'attribution de compensation ;

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (10 319 K€)

Elle est divisée en deux parts : la dotation d'intercommunalité (5 411 K€) et la dotation de compensation de la part salaires (4 908 K€) ;

Les opérations d'ordres (travaux en régie, subventions transférées, cessions d'actifs)

Ces opérations comptables sont utilisées pour immobiliser des charges de fonctionnement (travaux en régie), atténuer la charge de la dotation aux amortissements (subventions transférées), constater les moins values sur cession de biens mobiliers ou immobiliers (opérations d'ordre sur cessions d'actifs).

Les dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2012, le montant total des dépenses d'investissement est de **27 399 K€**, en progression par rapport à 2011 (15 959 K€).

Le remboursement du capital de la dette (573 K€) ;

→ **Les subventions d'équipement** par l'attribution de subventions d'équipement à hauteur de 2 302 K€, la communauté a soutenu financièrement des actions menées notamment en faveur du logement social dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et grâce aux aides du PLH (2 194 K€) et des personnes âgées (subvention d'équipement aux EHPAD 88 K€) ;

→ Les acquisitions foncières et immobilières (11 959 K€)

Dont 11 947 K€ ont été consacrés à l'acquisition de l'EHPAD Kamouraska.

→ Les acquisitions immobilières et de matériel (4,07 % des dépenses d'investissement)

Ayant poursuivi en 2012 sa politique de maintenance patrimoniale, l'Agglo s'est dotée des moyens matériels nécessaires pour mener à bien ses nombreuses missions. On notera principalement les acquisitions de matériel informatique, de logiciels et de téléphonie (523 K€), de matériel divers et de mobilier (243 K€) et de véhicules (349 K€) dont 1 camion pour le service voirie mutualisée (178 K€) ;

→ Pour 333 K€, des travaux d'aménagement et des réparations importantes du patrimoine ont été effectués :

- 7 K€ : commissariat (dation) ;
- 64 K€ : aménagements terrains gens du voyage ;
- 23 K€ : centre aéré Pierre Martin ;
- 159 K€ : gymnases et équipements sportifs ;
- 22 K€ : EHPAD « Les Gentianes » ;
- 13 K€ : EBAG ;
- 7K€ : locaux police intercommunale ;
- 38 K€ : aménagement de divers autres bâtiments .

- **Les travaux et études** : 4 395 K€ ont été investis par la Communauté d'Agglomération notamment pour les études menées dans le cadre des déplacements de l'accessibilité (56 K€), l'étude pour le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 50 K€, les études et avances pour le tramway (3 462 K€), l'étude du projet Étoile-Gare (458 K€), les études pour les zones économiques (39 K€), les études pour le CHUS (78 K€), les études et travaux pour les chalets d'habitat adapté, rue des Jardins à Annemasse (241 K€);
- **Les Autorisations de Programmes** :
- l'Hôtel d'Agglo a mobilisé 5 500 K€,
 - 124 K€ ont été consacrés au contournement du centre de Ville-la-Grand dont 32 K€ d'études,
 - les frais d'études pour le programme de l'Entrée Est ont représenté 44 K€.

Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **23 081 K€**.

21,47% des recettes sont constituées par l'autofinancement au titre de l'affectation du résultat (2 670 K€) et au titre des amortissements (2 284 K€).

30,37% des recettes résultent des subventions, dont notamment :

- 1 071 K€ versés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre (État et Région),
- 1 548 K€ représentant la participation du budget ordures ménagères au financement de la construction de l'Hôtel d'Agglo,
- 176 K€ destinés au financement du CEVA (fonds genevois),
- 346 K€ versés par l'ADEME pour le financement de la géothermie du centre aquatique,

- 14 K€ destinés au financement des études du projet Étoile-Gare,
- 3 796 K€ : transfert des subventions obtenues par la SIGEM pour le financement de la construction de l'EHPAD Kamouraska.

Les autres recettes sont issues du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (982 K€), de l'emprunt

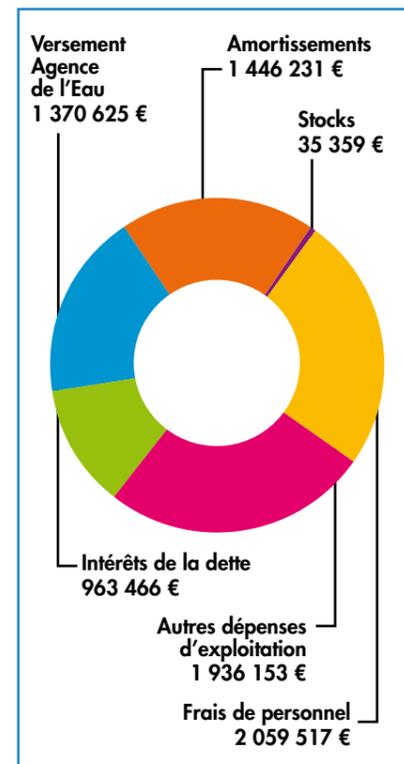
contracté pour le financement de l'Hôtel d'Agglo (3 900 K€), du transfert des emprunts contractés par la SIGEM pour le financement de la construction de l'EHPAD Kamouraska sur la base du capital restant dû (4 902 K€), du remboursement de l'avance consentie à la SIGEM (1 062 K€) et des opérations d'ordre.

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	36 118 143,83	23 080 581,87	59 198 725,70
Dépenses 2012	33 337 932,88	27 398 713,79	60 736 646,67
TOTAL	2 780 210,95	-4 318 131,92	-1 537 920,97
Situation initiale	5 365 050,07	-2 080 598,48	3 284 451,59
TOTAL	8 145 261,02	-6 398 730,40	1 746 530,62
Report de dépenses	-	9 057 396,22	9 057 396,22
Report de recettes	-	9 611 420,31	9 611 420,31
TOTAL		-5 844 706,31	2 300 554,71

B - Le budget de l'eau

Les dépenses d'exploitation



→ Les frais de personnel (2 060 K€)

Avec un effectif de 51,96 agents ETC, ils représentent plus du quart des dépenses totales. L'effectif ETC reste stable (+0,32) par rapport à 2011 ;

→ Les intérêts de la dette (963 K€)

correspondent à 12,33% des dépenses totales. En raison du recours aux emprunts mobilisés en 2011 et 2012 (respectivement 8 300 K€ et 500 K€), ces dépenses ont augmenté de plus de 50% entre 2011 et 2012 ;

→ Les autres dépenses de fonctionnement (1 936 K€)

constituent un peu moins de 25% des dépenses totales et correspondent aux charges d'exploitation du service avec principalement les fluides (374 K€), les frais d'affranchissement et de télécommunication (74 K€), les honoraires, frais d'acte, frais d'analyse (111 K€), les fournitures (pièces de fontainerie, matériaux, compteurs) (445 K€), les petites fournitures (fournitures d'entretien, habillement, carburant) (98 K€), l'entretien du

réseau, du matériel et des bâtiments et la réalisation de branchement (436 K€), la participation aux charges fonctionnelles du Budget général (149 K€), les annulations de factures et les constatations de créances irrécouvrables (127 K€);

→ Les dépenses en transfert et dépenses d'ordre (2 852 K€)

représentent plus d'1/3 du total des dépenses avec l'autofinancement sous la forme des amortissements (1 446 K€) et les redevances prélèvement et pollution reversées à l'Agence de l'Eau (1 371 K€).

Les recettes d'exploitation

→ Le produit de la vente de l'eau et le forfait entretien branchement (6 098 K€)

correspondent à 67,33% des recettes totales. Le prix du m³ d'eau HT a augmenté de 9% en 2012, passant de 1€ HT/m³ à 1,09€ HT/m³. Le cubage d'eau vendu progresse également avec un total de 4 843 201 m³ contre 4 715 022 m³ en 2011 (+ 128 179 m³);

→ Les autres recettes d'exploitation (1 403 K€)

concernent principalement le produit de la facturation de travaux (457 K€), les remboursements assurance du personnel (5 K€), les études en régie transférées en investissement (362 K€), les remboursements des frais de personnel régie et facturation par les budgets d'Assainissement et des Ordures Ménagères (250 K€), les remboursements des frais d'affranchissement (44 K€), le remboursement des communes dans le cadre de la convention de mutualisation pour la gestion des poteaux incendie (112 K€), et le produit des loyers et des remboursements de charges locatives (33 K€) des appartements loués au personnel par nécessité de service et des locaux du site des Eaux Belles à la commune d'Étrembières;

→ Les recettes de l'Agence de l'Eau (1 422 K€)

se composent de la redevance prélèvement (407 K€) et de la redevance pollution domestique (1 015 K€).

Après avoir été collectées par Annemasse Agglo, ces redevances sont reversées à l'Agence de l'Eau;

→ **Les subventions transférées en exploitation (111 K€)** sont reçues pour le financement d'investissements amortissables. Ces subventions sont

transférées à la section de fonctionnement au même rythme que les amortissements pratiqués;

→ **La valeur des stocks (226 K€)** de compteurs au 31 décembre 2012. Pour trouver le montant de la variation de stock, il faut le comparer avec le montant du stock qui apparaît en dépense de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement

→ **Le remboursement du capital de la dette** s'élève à 1 201 K€. L'encours de la dette (au 31/12) a été multiplié par plus de 2 entre 2008 et 2012 passant de 1 128 K€ à 2 581 K€;

→ **Les acquisitions foncières, de matériels, de logiciels et d'outillages** dont le montant atteint 118 K€ correspondent à l'achat de terrains et règlement de frais d'acte nécessaires dans le cadre de la protection des puits de captage (20 K€), à l'acquisition d'un fourgon et d'un camion d'occasion (28 K€) et à l'achat de matériels, logiciels et mobiliers divers nécessaires au fonctionnement du service (70 K€);



Le réservoir du Haut-Monthoux

- **Des agencements et aménagements** ont été réalisés pour 663 K€ dont 464 K€ pour la rénovation de la télégestion, 170 K€ pour les travaux de rénovation des ouvrages de production d'eau (traitement aux rayons ultra violet des réservoirs des Hivernanches et réfection du réservoir de Pré chaleur notamment), 25 K€ pour l'aménagement d'une chambre de comptage et de régulation de pression à Étrembières et 4 K€ pour des travaux d'aménagement dans les bâtiments des Eaux-Belles (câblage informatique);
- **Les travaux et études** ont mobilisé 4 459 K€ dont 499 K€ pour les frais d'études et surtout 3 960 K€ correspondant à la poursuite des efforts d'investissement d'Annemasse Agglo pour le développement du réseau (3 960 K€).

Les recettes d'investissement

La mobilisation d'emprunt (500 K€) et l'autofinancement, composés des amortissements et de l'affectation du résultat de 2011 (1 447 K€), ont permis d'assurer le financement de la section d'investissement. S'élevant à 1 213 K€, les subventions

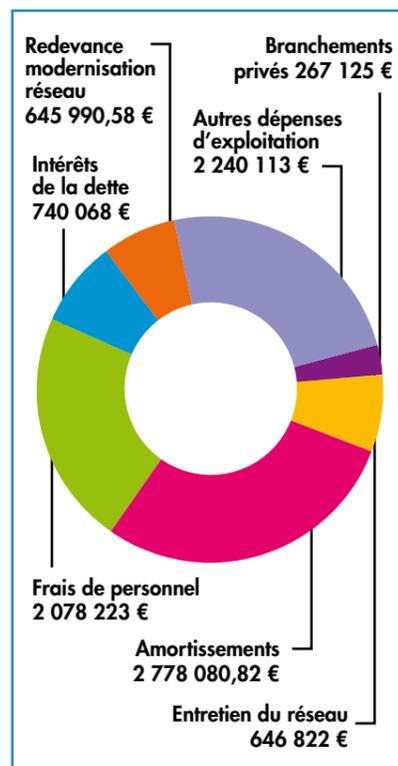
reçues ont pour origine l'Agence de l'Eau et le SMDEA pour 412 K€, l'État (dévoisement des réseaux d'eau dans le cadre de la réalisation de la route 2x2 voies Machilly) pour 767 K€ et pour 34 K€ le Conseil Général (schéma directeur d'eau potable et entrée est de Bonne).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	9 056 733,29	3 588 670,67	12 645 403,96
Dépenses 2012	7 811 349,69	6 966 352,64	14 777 702,33
RÉSULTAT 2012	1 245 383,60	-3 377 681,97	-2 132 298,37
Situation initiale	943 638,18	410 211,02	1 353 849,20
SITUATION FINALE	2 189 021,78	-2 967 470,95	-778 449,17
Reports de dépenses	-	1 845 996,84	1 845 996,84
Reports de recettes	-	3 382 741,00	3 382 741,00
		-1 430 726,79	758 294,99

C - Le budget assainissement

Les dépenses d'exploitation



- **Les frais de personnel (2 078 K€)** correspondent aux rémunérations de 44,37 agents ETC. Ils sont en légère progression par rapport à 2011 (43,01 agents ETC);
- **Les intérêts de la dette (740 K€)** sont en hausse de 209 K€ par rapport à 2011 (en raison du recours à l'emprunt pour le financement de la construction de réseaux d'eaux pluviales). Ils mobilisent 8 % des dépenses totales d'exploitation;
- **L'entretien du réseau (647 K€)** Annemasse agglo consacre chaque année entre 630 K€ et 700 K€ à l'entretien du réseau d'assainissement (hydrocurage et nettoyage);
- **Les autres dépenses d'exploitation (2 240 K€)** comptabilisent les charges liées à l'activité du service. On notera principalement des fluides et carburants (415 K€), des frais d'entretien et maintenance (hors entretien du réseau) pour 475 K€, des fournitures y compris produits de traitement utilisés dans les stations d'épuration (174 K€), des frais liés au fonctionnement des stations d'épuration (le traitement et



Les agents de l'assainissement sur le terrain

Les recettes d'exploitation

- **La redevance d'assainissement (5 564 K€)** pèse près de 52% du total des recettes et constitue la principale ressource d'exploitation;

REDEVANCE ASSAINISSEMENT	EN € HT / m³
année 2009	1,14
année 2010	1,24
année 2011	1,24
année 2012	1,24

CUBAGE FACTURÉ (12 COMMUNES)	EN m³
année 2009	4 091 338
année 2010	4 272 649
année 2011	4 251 320
année 2012	4 462 995

- le compostage des boues, le traitement des sables, des chiffons ainsi que les frais d'analyses bactériologiques) pour 651 K€, la participation aux charges de fonctionnement du budget des affaires générales (145 K€), des assurances (37 K€), des études (27 K€), des frais de télécommunication (19 K€), et des charges liées aux servitudes, annulations de factures et titres (52 K€);
- **Les branchements privés (267 K€)** L'Agglo effectue des travaux réalisés sur le domaine public pour le branchement des particuliers, frais ensuite refacturés aux usagers;
- **Les amortissements (2 778 K€)** contribuent à l'effort d'autofinancement d'Annemasse Agglo, confirment également sa détermination à renforcer le réseau sur l'ensemble du territoire;
- **La redevance modernisation réseaux (646 K€)** est collectée auprès des abonnés et reversée ensuite à l'Agence de l'eau.

- **L'abonnement (302 K€)** entre 2011 et 2012, l'augmentation a été de 26 %, ce qui reflète la majoration progressive de l'abonnement annuel sur l'ex-CARA prévue sur 8 ans ainsi que l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble du territoire;
- **La participation à l'assainissement collectif (ex-PRE : Participation pour Raccordement à l'Égoût) (729 K€)** correspond au droit de branchement. La facturation de la participation intervient après le raccordement effectif (alors que la PRE était facturée lors du dépôt du permis de construire);

- **La contribution du budget général (1 329 K€)** au service eaux pluviales permet de financer son exploitation et de rembourser des emprunts. Augmentant chaque année (+ 109 K€ depuis 2010), elle reflète l'effort important de la collectivité pour la construction des réseaux d'eaux pluviales;
- **Les subventions d'exploitation (920 K€)** ont pour principales sources l'Agence de l'Eau (prime d'épuration des stations d'épuration de 757 K€) et le budget général de l'Agglo (153 K€) pour les eaux usées suite à la fusion de la CCV et de la 2C2A (une pratique supprimée progressivement sur 8 ans à compter de 2008);
- **Les autres recettes (427 K€)** représentent un peu moins de 4 % des recettes totales. On peut relever principalement : le remboursement d'assurance du personnel (40 K€), le produit de la facturation des vidanges effectuées à la station Ocybèle par les camions hydrocureurs (168 K€), le transfert en investissement des études en régie (99 K€), le produit

de la redevance pour défaut de branchement (46 K€), la rémunération de l'Agence de l'Eau pour la gestion de la pollution domestique (8 K€), le produit de la redevance pour le SPANC (22 K€), le produit des loyers (5 K€) et facturation de pénalités de retard (25 K€).

Les dépenses d'investissement

- **Le remboursement du capital de la dette** représente 1 401 K€, soit un peu plus de 16 % des dépenses totales d'investissement. 46 % du remboursement du capital sont affectés aux réseaux d'eaux pluviales et 54 % aux réseaux d'eaux usées et stations d'épuration;
- **Les travaux et études** ont nécessité 6 365 K€ dont 1 956 K€ pour les réseaux d'eaux pluviales, 4 125 K€ pour les réseaux d'eaux usées et 284 K€ pour la station Ocybèle;
- **Autres équipements (acquisition foncière, matériels, logiciels, mobiliers, outillages) et aménagements** acquis et réalisés pour un montant global de 93 K€ : acquisition de terrains (2 K€), matériel informatique et logiciels (22 K€), acquisition ou remplacement de matériel technique (33 K€), agencements de bâtiments et équipements (36 K€).

Les recettes d'investissement

La principale recette d'investissement s'élève à 4 204 K€ et correspond à l'autofinancement (amortissement + affectation du résultat 2011). Pour le financement du réseau d'eaux pluviales, les emprunts contractés représentent globalement 1 100 K€ : 500 K€ contractés auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes (sur une durée de 15 ans au taux 4,96 %) et 600 K€ contractés auprès du Crédit Foncier de France (pour une durée de 15 ans au taux 4,51 %).

Les subventions s'élèvent à 886 K€, dont :

- **378 K€ versés par l'État** au titre du financement de la déviation de réseaux dans le cadre de la réalisation de la voirie 2 fois 2 voies (Machilly St Cergues);
- **112 K€ attribués par le SMDEA** pour le financement de différents travaux (solde Coulé Malan à Bonne, route de la Boissière à Cranves-Sales, secteur Les Poules d'Eau à St Cergues, Route de Vignes à Machilly, 2 fois 2 voies à Machilly);
- **142 K€** représentent les participations versées par les communes de Vétraz-Monthoux (105 K€) et Ville-La-Grand (37 K€) pour la réalisation de réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de conventions passées avec Annemasse Agglo;

→ **53 K€ attribués par le Conseil Général** pour le financement des études destinées à établir un schéma directeur d'eaux pluviales, un diagnostic des réseaux et des travaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de l'entrée est de Bonne;

→ **201 K€ attribués pas l'Agence de l'Eau** qui a subventionné les travaux de mise en conformité de l'usine de dépollution Ocybèle ainsi que l'étude diagnostic des réseaux.

Les écritures d'ordre de cessions d'actifs constituent les autres recettes. Pour 325 K€, le FCTVA (au titre des eaux pluviales) complète le financement de la section d'investissement.

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

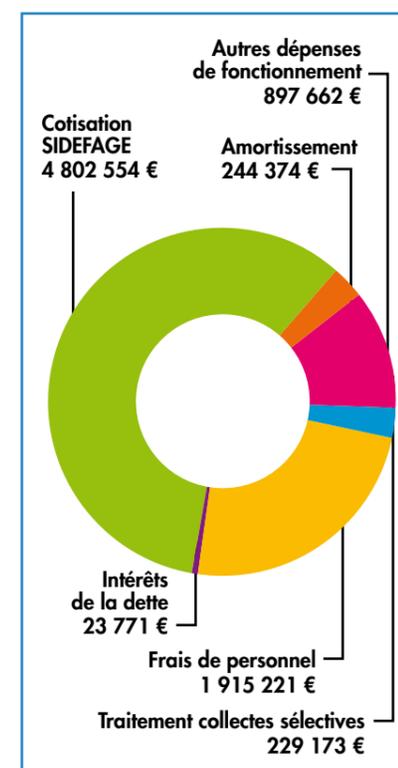
LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	10 713 431,66	6 832 491,25	17 545 922,91
Dépenses 2012	9 396 422,22	8 666 075,67	18 062 497,89
RÉSULTAT 2012	1 317 009,44	-1 833 584,42	-516 574,98
Situation initiale	3 853 595,91	-390 951,31	3 462 644,60
SITUATION FINALE	5 170 605,35	-2 224 535,73	2 946 069,62
Report de dépenses	-	1 789 885,36	1 789 885,36
Report de recettes	-	1 018 621,15	1 018 621,15
		-2 995 799,94	2 174 805,41



Ramassage des ordures ménagères par les agents de l'Agglo

D - Le budget des ordures ménagères

Les dépenses de fonctionnement



→ **Les frais de personnel (1 915 K€)** sont stables par rapport à 2011 (+0,18 %) et constituent un peu moins de 24 % des dépenses totales de fonctionnement. Ils correspondent aux salaires et charges de 55,03 agents ETP (54,62 agents en 2011);

→ **Les intérêts de la dette (24 K€)** sont en constante diminution, mobilisant seulement 0,29 % des dépenses totales de fonctionnement en 2012. Sans aucun emprunt contracté depuis 2005, ils sont passés de 42 K€ en 2008 à 36 K€ en 2009 puis 32 K€ en 2010 et 28 K€ en 2011;

→ **Les cotisations SIDEFAGE (4 803 K€)** représentent la principale dépense de fonctionnement (59,20 % des dépenses totales). Annemasse Agglo a produit 33 650 tonnes de déchets qui ont été traités par le SIDEFAGE, le coût du traitement pour 2012 a été fixé à 133,11 € TTC la tonne et la collectivité a participé au budget général du SIDEFAGE (sur la base de la population DGF) à hauteur de 102 K€;

→ **Le traitement des collectes sélectives (229 K€)** concerne les pneus usagés, déchets ménagers spéciaux, carton et bois;

→ **Les autres dépenses de fonctionnement (893 K€)** : il s'agit des frais de fonctionnement du service dont les crédits destinés au financement de la collecte du marché alimentaire (70 K€), les frais de carburant (247 K€) et les autres fluides (eau, énergie) (9 K€), l'achat de fournitures diverses y compris achat de containers (210 K€), les frais d'entretien du matériel roulant (132 K€) et des autres biens, les frais de maintenance (5 K€), les primes d'assurances (21 K€), la participation aux charges fonctionnelles du budget général (61 K€), les frais de communications (imprimés, insertions, publicité, télécommunication) (36 K€).

Les recettes de fonctionnement

→ La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** constitue la principale ressource avec un peu plus de 90 % des recettes totales. L'évolution des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est retracée dans le tableau suivant :

ANCIEN SECTEUR 2C2A				
2009	2010	2011	2012	
8,99%	8,87%	8,41%	7,96%	

ANCIEN SECTEUR CCV				
2009	2010	2011	2012	
8,67%	8,43%	8,41%	7,96%	

→ La **redevance spéciale (312 K€)** a été mise en place au 1^{er} janvier 2012. Son produit pour la première année de perception, est bien en dessous de l'estimation ;

→ Par rapport au produit de la TEOM, **les autres recettes** de fonctionnement sont peu significatives. On notera principalement le produit de la facturation des dépôts de déchets effectués par les artisans et commerçants à la déchetterie des Grands Bois (139 K€), les autres recettes constituées notamment par la vente de containers (34 K€), le remboursement d'assurance du personnel (45 K€), le produit de la facturation de la ferraille (92 K€) et les autres recettes exceptionnelles (136 K€).

Les dépenses d'investissement

→ Le **remboursement du capital de la dette** a mobilisé 103 K€. Son augmentation de près de 4 % entre 2011 et 2012 est dû au vieillissement de la dette. Le budget des ordures ménagères est toutefois très peu endetté ;

→ **Les acquisitions de matériels (y compris véhicules), logiciels et outillages** s'élèvent globalement à 378 K€. Ces dépenses correspondent principalement à l'achat de conteneurs pour la redevance spéciale et à l'équipement des véhicules de collecte (210 K€), ainsi qu'à l'acquisition d'un camion équipé d'une benne de 16 m³ (148 K€) ;

→ **Les agencements et aménagements** se rapportent principalement aux travaux de réhabilitation de la déchetterie de Gaillard (1 172 K€) et aux aménagements de la déchetterie des Grands Bois (15 K€) ;

→ **Les travaux et études** concernent les frais de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'avance sur travaux pour la déchetterie de Gaillard ;

→ **Les subventions d'équipement (1 548 K€)** : il s'agit de la participation du budget des ordures ménagères au financement de la construction de l'Hôtel d'Agglo.

Les recettes d'investissement

La majeure partie des recettes provient de l'autofinancement, constitué de l'amortissement et de l'affectation du résultat 2011 (686 K€) et du FCTVA (258 K€). Le SIDEFAGE a versé une subvention de 60 K€ pour financer l'installation de conteneurs enterrés.

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

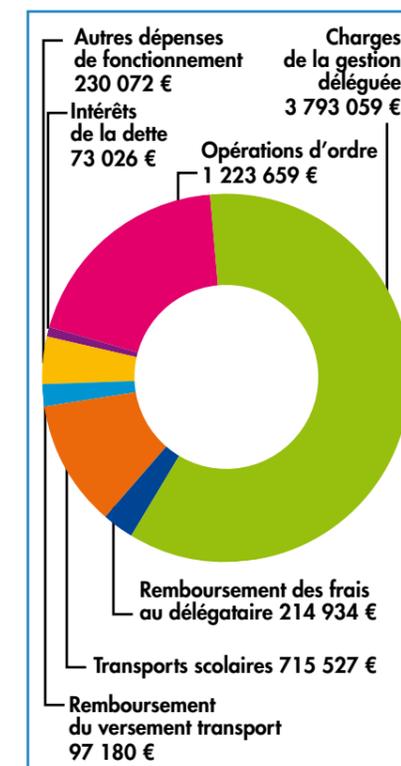
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	8 555 312,68	1 061 992,50	9 617 305,18
Dépenses 2012	8 112 753,68	3 409 851,55	11 522 605,23
RÉSULTAT 2012	442 559,00	-2 347 859,05	-1 905 300,05
Situation initiale	3 338 992,29	-23 987,62	3 315 004,67
SITUATION FINALE	3 781 551,29	-2 371 846,67	1 409 704,62
Reports de dépenses	-	652 384,05	652 384,05
Reports de recettes	-	86 152,00	86 152,00
SOLDE		-2 938 078,72	843 472,57



Tango, le futur Bus à Haut Niveau de Service de l'Agglo

E - Le budget des transports urbains

Les dépenses d'exploitation



→ **Les charges de la gestion déléguée (3 793 K€)** sont les principales charges du budget des transports. Elles correspondent à un peu moins de 60 % des dépenses totales ;

→ **Le remboursement de frais au délégataire (Contribution Économique Territoriale (CET), taxe sur les salaires et autres) (215 K€)** est prévu par le contrat de délégation de service public ;

→ **Les transports scolaires** pour les lycéens et collégiens du territoire ont nécessité 716 K€ ;

→ **Le remboursement du versement transport (97 K€)** concerne les entreprises qui ont acquitté à tort le versement transport ;

→ **Les autres dépenses de fonctionnement (230 K€)** correspondent principalement **aux participations** (charges fonctionnelles du budget général d'Annemasse Agglo pour 127 K€, SMETD pour 20 K€, frais de gestion et de communication des Transports Publics Genevois (TPG) pour 12 K€ dans le cadre de la convention UNIRESO régionale) et **aux études** (mesures de qualité du réseau de transport pour 13 K€). Le solde de 58 K€, correspond aux charges diverses de gestion ;

→ **Les intérêts de la dette (73 K€)** s'élèvent seulement à 1,15 % des dépenses totales mais sont en augmentation car la première échéance de l'emprunt de 1 333 K€, destiné au financement de l'acquisition d'autobus et contracté auprès de la Société Générale fin novembre 2011, a été réglée en mars 2012. Cet emprunt sera remboursé sur 7 ans au taux de 3,96 % ;

→ **Les amortissements (1 223 K€)** reflètent la politique d'investissement de l'Agglo en faveur des transports, notamment à travers l'achat d'autobus.

Les recettes d'exploitation

- **Les subventions du département et de l'État (1 718 K€)** financent les transports scolaires;
- **La participation au budget général (1 661 K€)** reste stable par rapport à 2011. Elle traduit l'effort important consenti par Annemasse Agglo pour le développement des transports publics;

	MONTANT PARTICIPATION
2008	1 096 K€
2009	1 779 K€
2010	1 581 K€
2011	1 661 K€
2012	1 661 K€

- **Le versement transport (4 322 K€)** représente 52,73 % des recettes totales. Il s'agit de la principale recette du compte administratif. Ce sont les entreprises et administrations de plus de 9 salariés qui s'en acquittent. L'augmentation du produit résulte de la décision du Conseil Communautaire d'augmenter le taux de versement transport au 1^{er} janvier 2012 (de 0,6 % à 1,10 % de la masse salariale).

Les dépenses d'investissement

- **Les frais d'études (356 K€)** correspondent essentiellement aux honoraires de maîtrise d'ouvrage et aux levés topographiques pour le BHNS;

- **Le remboursement du capital de la dette (359 K€)** mobilise 5,44% des dépenses d'investissement. L'augmentation de l'encours de la dette est due au nouvel emprunt contracté fin novembre, passant de 561 K€ en 2010 à 1 328 K€ en 2012;

- **1 783 K€ ont été utilisés** pour acquérir un bus type BHNS (451 K€), quatre bus standards neufs, un minibus neuf et un bus articulé d'occasion;

- **Acquisition de matériels et logiciels (33 K€)** : l'achat de poteaux d'arrêt de bus (17 K€) et d'équipement de signalétique (12 K€) en constitue la plus grande partie;

- **Les agencements et aménagements (273K€)** : il s'agit principalement de l'aménagement des arrêts de bus pour 232 K€, de l'aménagement du dépôt des bus et de la réalisation de sanitaires pour 41 K€.

- **Les travaux en cours (2 925 K€)** concernent principalement le mandat de maîtrise d'ouvrage et les travaux de voirie dans le cadre du programme BHNS (2 685 K€), et amélioration des systèmes de priorité aux feux (240 K€).

Les recettes d'investissement

La majeure partie est assurée par l'auto-financement constitué par les amortissements (1 223 K€) et le remboursement de la TVA dans le cadre du transfert de droit à déduction (476 K€).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	8 197 577,02	2 201 235,70	10 398 812,72
Dépenses 2012	6 347 457,55	6 591 436,62	12 938 894,17
RÉSULTATS 2012	1 850 119,47	-4 390 200,92	-2 540 081,45
Situation initiale	540 975,57	1 211 175,87	1 752 151,44
SITUATION FINALE	2 391 095,04	-3 179 025,05	-787 930,01
Reports de dépenses	-	975 572,15	975 572,15
Reports de recettes	-	2 539 096,00	2 539 096,00
		-1 615 501,20	775 593,84



Technosite Altéo à Juvigny

F - Le budget des interventions économiques (ZAC des Érables)

Les dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent seulement à 1 K€ pour règlement d'honoraires et de taxes foncières.

Les recettes d'exploitation

Le reversement par Teractem de l'excédent constaté fin 2011 pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Érables constitue la seule recette de l'exercice pour un montant de 306 715,80 €.

Les dépenses d'investissement

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement réalisée en 2012.

Les recettes d'investissement

Ce sont les subventions du Département qui les composent essentiellement (20 K€).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes H.T. 2012	35 465,22	0,00	35 465,22
Dépenses H.T. 2012	306 715,80	54 714,49	361 430,29
RÉSULTAT 2012	271 250,58	54 714,49	325 965,07
Situation initiale	16 431,12	332 532,43	348 963,55
SITUATION FINALE	287 681,70	387 246,92	674 928,62
Reports de dépenses	-	-	-
Reports de recettes	-	-	-
		387 246,92	674 928,62

G - Le budget des zones d'aménagement économique

Les dépenses de fonctionnement

- **Les autres dépenses d'exploitation (4 K€)** correspondent aux taxes foncières et au remboursement de l'emprunt de la zone de la Menoge au SELEQ.

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	-	-	-
Dépenses 2012	4 121,02	-	4 121,02
RÉSULTATS 2012	- 4 121,02	-	-4,121,02
Situation initiale	1 341 857,66	1 263 421,89	2 605 279,55
SITUATION FINALE	1 337 736,64	1 263 421,89	2 601 158,53
Reports de dépenses	-	103 411,00	103 411,00
Reports de recettes	-	-	-
		1 160 010,89	2 497 747,53

H - Le budget de l'immobilier d'entreprises

Les dépenses de fonctionnement

- **Les taxes foncières** s'élèvent à 39 K€ ;
- **Les autres dépenses d'exploitation (16 K€)** correspondent à l'entretien des bâtiments et terrains (6 K€),

aux charges de copropriété (4 K€), aux primes d'assurances (3 K€) et à d'autres dépenses (honoraires, électricité...) pour 3 K€ ;

- **Les amortissements** constituent l'auto-financement et représentent 119K€.

Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à 353 K€.

- **Les revenus des immeubles (348 K€)** constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement (Scaime, Ateliers Relais).



L'entreprise Scaime implantée sur le Technosite Allée

Les dépenses d'investissement

- **Les constructions (50 K€)** correspondent aux travaux effectués pour la réhabilitation du parking de la société Scaime ;
- **Les frais d'études (21 K€)** concernent la faisabilité de la crèche interentreprises et la réhabilitation des locaux abritant le restaurant ;
- **Les agencements et aménagements (18 K€)** : ateliers relais Gaillard pour la ventilation et le climatiseur (7 K€), le restaurant d'entreprise mise en conformité électrique (6 K€), la réfection de l'alimentation de la téléphonie du bâtiment Scaime (5 K€).

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par l'autofinancement (amortissement pour 119 K€ et affectation du résultat antérieur 211 K€) et par les cautions versées par les locataires (1 K€).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	353 487,92	331 196,39	684 684,31
Dépenses 2012	173 784,42	88 763,69	262 548,11
TOTAL	179 703,50	242 432,70	422 136,20
Situation initiale	363 610,31	-133 278,29	230 332,02
TOTAL	543 313,81	109 154,41	652 468,22
Reports de dépenses	-	34 592,00	34 592,00
Reports de recettes	-	31 753,00	31 753,00
TOTAL		106 315,41	649 629,22

Glossaire

AATES :	Association Accueil Travail Études et Stages	CNIL :	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	ETC :	Équivalent Temps Complet	PAV :	Points d'Apport Volontaire	SIGETA :	Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil
ADTP :	Association Départementale pour le Travail Protégé	CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	FCTVA :	Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée	PCAET :	Plan Climat-Air-Énergie Territorial	SIVU :	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
ALAP :	Association Logement Accueil et Promotion	CRTH :	Centre de Ressources Technologiques et Humaines	FEDER :	Fonds Européen pour le Développement Régional	PDA :	Plan de Déplacement des Administrations	SMDEA :	Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement
AOTU :	Autorité Organisatrice des Transports Urbains	CSI :	Cité de la Solidarité Internationale	FISAC :	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce	PEM :	Pôle d'Échanges Multimodal	SMETD :	Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois
APPEA :	Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art	CUCS :	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	FJT :	Foyer des Jeunes Travailleurs	PLH :	Programme Local de l'Habitat	SMHIAB :	Syndicat mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville
APRETO :	Association pour la Prévention et la Réhabilitation des Toxicomanes	CVAE :	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	FNGIR :	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	PLU :	Plan Local d'Urbanisme	SPANC :	Service Public d'Assainissement Non Collectif
ARC :	Assemblée Régionale de Coopération du Genevois	DAC :	Document d'Aménagement Commercial	FOL74 :	Fédération des Œuvres Laïques 74	PRADA :	Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs	SRU :	Loi de Solidarité et de Renouveau Urbain
ARS :	Agence Régionale de Santé	DAG :	Direction des Affaires Générales	FPIC :	Fonds de la Compensation Intercommunal et Communal	PRE :	Participation pour Raccordement à l'Égoût	STEP :	Station d'Épuration
AURAL :	Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel de la région Lyonnaise	DDCS :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	GART :	Groupement des Autorités Responsables des Transports	PST :	Projet Social de Territoire	TAC :	Transports Annemassiens Collectifs
BHNS :	Bus à Haut Niveau de Service	DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement	GHS74 :	Genevois Haut-Savoie	PUH :	Plan d'Urgence Hivernale	TASCOM :	Taxe sur les Surfaces Commerciales
BIP :	Bulletin d'Information du Personnel	DGS :	Directeur Général des Services	GLCT :	Groupement Local de Coopération Transfrontalière	PUI :	Projet Urbain Intégré	TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CADA :	Commission d'Accès aux Documents Administratifs	DICT :	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux	GOALS :	Groupe Opérationnel d'Action Locale de Sécurité	REGAR :	Réseau de Gérontologie Annemasse-Reignier	TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
CDC :	Comité Départemental Canicule	DSEC :	Direction de la Solidarité, de l'Éducation et de la Culture	GPRA :	Grands Projets Rhône-Alpes	SCOT :	Schéma de cohérence Territoriale	TP2A :	Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne
CDDRA :	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes	DT :	Déclaration de Travaux	HEAD :	Haute École d'Art et de Design	SDEP :	Schéma Directeur Eau Potable	TPG :	Transports Publics Genevois
CED :	Citoyenneté Environnement Développement	DUP :	Déclaration d'Utilité Publique	IFER :	Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	SDSI :	Schéma Directeur du Système d'Information	UE :	Union Européenne
CET :	Contribution Économique Territoriale	EBAG :	École des Beaux-Arts du Genevois	MED :	Maison de l'Économie Développement	SEDHS :	Société d'Équipement De Haute-Savoie	UNAFAM :	Union Nationale de FAMILLES et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
CEVA :	Cornavin – Eaux Vives – Annemasse	EH :	Équivalents Habitants	MJD :	Maison de Justice et du Droit	SEM :	Société d'Économie Mixte	UNITAR :	United Nations Institute for Training and Research - Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
CHAL :	Centre Hospitalier Alpes Léman	EHPAD :	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	MOT :	Mission Opérationnelle Transfrontalière	SIAO :	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation Insertion	VIA74 :	Victime Information Accueil 74
CHUS :	Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation	EMP :	Équipe Mobile Psychosociale	ONG :	Organisation Non Gouvernementales	SIDEFAGE :	Syndicat Intercommunal des Déchets du Genevois		
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale	EPCI :	Établissement Public de Coopération Intercommunale	OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	SIEV :	Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons		
CIL :	Correspondante Informatique et Libertés	EPF74 :	Établissement Public Foncier de Haute-Savoie	OPJ :	Officier de Police Judiciaire	SIG :	Système d'Informations Géographiques		
CLECT :	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées	EPIC :	Établissement Public Industriel et Commercial	ORS :	Observatoire Régional de Santé	SIGCSPRAA :	Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne		
CLSM :	Conseil Local de Santé Mentale	EPSM :	Établissement Public de Santé Mentale	OSI :	Organisation de Solidarité Internationale	SIGEM :	Société Immobilière de Gaillard Économie Mixte		
		ESAA :	École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy	PACA :	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération				
				PATAF :	Printemps Annemassien du Théâtre Sans Frontières				

11 avenue Émile Zola - BP 225
74105 Annemasse cedex
Tél. 04 50 87 83 00
Fax 04 50 87 83 22

www.annemasse-agglo.fr